LE PAYS.

Vol. VII. EDITION HEBDOMADAIRE--MONTREAL, MERCREDI, 18 AOUT 1858. **No. 31.**

LES

TRAPPEURS

DE LA

BAIE D'HUDSON.

PAR LE DR. J. H. ROBERTSON.

Traduction libre, sous la direction de l'auteur,

PAR H. EMILE CHEVALIER.

Aussitot que les Chambres seront ajournées, le "Pays" commencera la publication d'un Feuilleton très intéressant, intitulé "Les Trappeurs de la Baie d'Hudson."

CORRESPONDANCES.

La Minerve et l'Administration Cartier.

MM. les Rédacteurs,

La *Minerve* qui, à cause de sa vieillesse, ne parle plus que d'après les conseils d'un jeunehomme récemment entré dans le monde, avec la science innée de toute choses, triomphe de ce qu'un ministère libéral se retire, pour n'avoir pas voulu répudier ses principes et se vendre comme les maitres qu'elle encense. Son langage est digne des amis du rédacteur du *Montreal Advertiser*, son style est le même qu'autrefois, à l'époque où son héros M. Cartier faisait passer ses principes démagogiques pour du patriotisme, en poussant les autres à une révolution sanglante pour chasser l'Angleterre du Canada, comptant arriver de suite au pouvoir par cette voie, ou abandonner ses compatriotes et fuir dans le cas d'insuccès.

La *Minerve*, qui en est rendue à l'extrême opposé de ses principes de 1836 et '37, n'a pas changé d'allure.

Avec la même ambition des places, la même soif de l'or et une ignorance stupide elle accuse de voltairienne et d'hypocrite une opposition constitutionnelle sous un gouvernement représentatif, qui, sans une telle opposition ne serait plus qu'anarchie et ruine! C'est comme cela que les mentors de l'administration, du jour, entendent la politique.

Mais si tant est que l'esprit philosophique a pu amener des révolutions, la *Minerve* ne voit-elle pas qu'elle se soufflète et se condamne, puisque personne, en ce pays, ne peut en être entaché autant qu'elle et plusieurs de ses amis de 1837, qui ont cherché le succès des réformes dans la violence plutôt que de se fier aux conseils de la sagesse, de la raison et à la marche du temps?

Parce qu'il y avait trop d'égoïstes impatients, le chef d'opposition de cette époque, n'a pu arrêter, comme O'Connell, l'effervescence et l'explosion de cet esprit que vous appelez voltairien et que nous savons n'être, chez le peuple qui s'y laisse entrainer, que l'expression de ses sentiments aigris par les longues injustices que lui font les gouvernants, et chez ceux qui les dirigent, trop souvent le débordement des passions et l'exaltation de leur ambition. La plupart de ceux qui avaient tant hâte de délivrer leur pays de ce qu'ils appelaient la tyrannie anglaise (sur quoi nous ne les chicanons pas), ne l'ont malheureusement prouvé que trop lorsqu'ils se sont transformés de la tête aux talons et qu'ils sont devenus conservateurs opiniâtres des abus du nouveau gouvernement qui a cru politique de satisfaire leur ambition. Il a compris la valeur de leur patriotisme, la portée de tout le tapage qu'ils ont fait dans l'intérêt de la population canadienne. Avec des places et de l'or, il les a faits se taire et les a rendus complices de ses volontés. Bien plus que les injustices exercées contre les Canadiens-Français sous l'ancien régime, cette politique de Durham a eu pour effet d'éteindre les vertus civiques chez un grand nombre et si la réaction ne devait pas venir bientôt nous deviendrions, en effet, ce que notre aimable gouverneur a bien voulu affirmer de nous, une *race inférieure*.

Mais s'il est ridicule de traiter d'hypocrite une opposition légale et faite au grand jour sous un gouvernement libre il peut l'être moins d'en renvoyer le mérite à ceux qui ont été d'une autre opposition et qui n'ont plus que du fiel au cœur et de la colère dans l'âme en parlant de ceux qui désapprouvent leur métamorphose.

Ce qui pourrait passer pour de l'hypocrisie c'est votre politique *soi-disant* religieuse, qui consiste à jeter l'injure à quelques protestants et à leur nier, à cause de cela, les talents et le mérite de pouvoir conduire les affaires de la province, tout en vous passant la fantaisie de légaliser l'orangisme et de décourager le catholicisme dans le Haut-Canada, pour en satisfaire quelques autres qui vous paient. C'est cette tactique de tenter de faire votre position ou de conserver les faveurs du pouvoir, en prévenant l'esprit public contre l'irréligion et l'impiété de ceux de vos co-religionnaires que combat votre politique, tout en ayant le soin de vous prôner comme les seuls fidèles et croyants. Le sort de la *Patrie* devrait vous apprendre à quelle fin conduisent ces aberrations des cerveaux humains.

M. Dorion, qui personnifie l'opposition actuelle au gouvernement matérialiste, immoral et corrupteur qui nous ruine et nous déshonore, a refusé deux fois de sacrifier à ses intérêts personnels, les principes de moralité politique qu'il a toujours professés et que l'opposition croit, elle aussi, nécessaires aux gouvernements dans les intérêts des gouvernés. Aussi voyons-nous que les valets et les pensionnaires de nos conservateurs de portefeuilles, les caméléons et les sauteruisseaux (comme on appelle en France ces hommes qui sont de la politique de toutes les administrations passées, présentes et futures), que toute cette gent, disons-nous, s'extenue à crier que nous voulons attenter à sa propriété!!

Nous connaissons déjà la logique de vos estomacs et la quantité de matière qu'il faut pour nourrir vos cervelles; mais nous avouons que, avant les révélations de la crise ministérielle, nous n'aurions jamais soupçonné tant de personnes capables, par soif de l'or, par perversité naturelle ou par sottise, de faire preuve d'autant de servilité, de bassesse, de duplicité et de couardise qu'on en a vu dans les chambres et dans la presse tory, sous les ordres d'un gouvernement à principes machiavéliques, à commencer par son chef. Car jamais peuple n'a eu à déplorer, jamais gouvernement n'a offert une démoralisation politique aussi avancée.

Nous prions nos compatriotes de s'arrêter avec nous sur les faits qui se présentent à notre sérieuse méditation.

C'est un gouverneur du Canada formé à l'école du vieux torysme qui a fait tant de mal aux Canadiens. Il n'a rien oublié ni rien appris. Il commence donc par nous traiter de *race inférieure* (comme son parti a toujours traité l'Irlande catholique), afin de pouvoir mieux nous dominer et détruire nos libertés les plus chères. Il s'entoure de quelques hommes capables de vendre leur pays et leur honneur pour une obole, et il leur donne toute latitude pour violer au besoin la constitution, jusqu'à ce que, comme dernier expédient, il complote avec eux pour la saper au profit de ses principes de tory.

Un tel homme est indigne de commander même à des sauvages; mais les serviteurs, les salariés, les sensuels et les matérialistes canadiens-français d'éclabousser leurs compatriotes qui refusent d'applaudir et de tremper dans ces vilenies!......

C'est un ministère qui conspire dans l'ombre pour faire revivre un jour encore le *conservatisme*, qui lui a permis de porter la corruption dans tous les rangs de la société. Les hommes qui le composent ont depuis longtemps jeté aux quatre vents leur réputation de moralité politique et ils vont donner la mesure de leur folie, de leur cupidité et de leur turpitude, en violant de nouveau la constitution, en la déchirant pour éviter des élections nouvelles, pour fuire la responsabilité qu'ils doivent au peuple dont ils craignent la colère.

En France, on amène au banc d'accusation les ministres qui se conduisent de la sorte, on les dégrade et on les prive de leurs droits civils, mais, en Canada, c'est autre chose, on les glorifie et l'on met leurs actes au rang des vertus.....

....

Puis, c'est une chambre qui, informée du complot du faux représentant de la reine et de ses ex-ministres, s'empresse de lui donner un commencement d'exécution. Elle ne craint point ses adversaires, ils sont absents; elle les frappera donc par derrière à la façon des lâches et des traîtres.—C'est un rude soufflet au *self esteem* et à la dignité de l'Anglais, au sentiment d'honneur et à la courtoisie du caractère français de la part de représentants si petits, la plupart queleurs noms ne passeront pas même à la postérité avec la souillure qu'ils y ont laissée.

Et les gens sans cœur de se prendre d'une joie frénétique à cette nouvelle qui fait triompher les *bons principes*... de leurs amis de l'*Advertiser*, de la *Gazette* et du *Transcript*, ces chers amis, qui ne cessent de dire que les Canadiens-Français ne sont bons qu'à faire des *charroyeurs d'eau et des scieurs de bois*; qu'il faut les chasser *tous* du conseil-de-ville parce qu'ils ne sont que *des ignorants et des imbéciles*, qu'ils ont des *principes de pirates* et qu'ils sont de la *vermine*. Courage, messieurs, vous êtes en bonne compagnie!

Et lorsque quelqu'un de vos descendants écrira l'histoire de notre gouvernement responsable, ils ne manquer pas de présenter vos titres à la reconnaissance de la patrie.

∴

7 août.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SEANCE du 7 Août.

Sanction Royale.

M. le PRÉSIDENT prend son siége à 11 heures et informe la chambre que Son Excellence viendra à 4 heures pour sanctionner certains bills.

Bureau des Travaux.

M. DUBORD propose l'introduction d'un bill intitulé: "Actes pour amender la loi relative aux travaux publics et abolir le poste de commissaire des terres."

M. MCKENZIE croit que cette proposition, à la fin de la session, n'est qu'un piège et il s'oppose à ce que la motion soit reçue sans avis préalable.

M. DUBORD la retire et donne avis pour un autre jour.

Le nouveau ministere.

M. CARTIER se lève et dit:—J'ai l'honneur d'annoncer à la chambre que, mercredi dans l'après-midi, après la résignation de l'ex-gouvernement, Son Excellence a ppelé l'ex-député de Sherbrooke, M. Galt, pour lui demander son assistance pour la formation d'un nouveau gouvernement. Après quelques entrevues entre Son Excellence et M. Galt, ce dernier refusa ces importantes fonctions. Son Excellence alors pria M. Galt de me voir et de me dire que Son Excellence me mandait. Le message me fut remis dans la soirée de mercredi, pendant la séance de la chambre et il me fut impossible de me rendre à l'hôtel du gouvernement. Mais j'eus un rendez-vous pour le lendemain, à 10 h. A l'heure convenue, j'eus une entrevue avec Son Excellence qui me fit part du désir qu'elle avait que j'entreprisse de former un nouveau cabinet. Je répondis à Son Excellence que je n'y avait pas d'objetion; mais qu'avant de le faire, je voulais savoir si Son Excellence avait objection à ce que je me fisse aider par mon collègue actuel le proc. gén. du Haut-Canada. Son Excellence me dit que j'étais libre d'agir comme bon me semblerait. (Rires). J'intimai alors Son Excellence que je savais que M. Mcdonald désirait, vu l'état de sa santé, se retirer de la vie publique.

M. MCKENZIE:—Le pauvre homme! l'âge et les infirmités. (Rires.)

M. CARTIER:—J'ajoutai que je croyais pourtant que M. McDonald céderait à mon désir. Ainsi, je me rendis chez M. McDonald et lui communiquai l'objet de ma visite. Ce fut avec une grande répugnance que mon ami consentit enfin à coopérer avec moi à la formation d'un gouvernement.

M. MCKENZIE:—C'est fort triste.

M. CARTIER:—J'ai maintenant l'honneur de vous annoncer, M. le président que nous avons réussi et qu'il a plu à Son Excellence faire hier les nominations suivantes:

[*M. Cartier donne la liste des nouveaux ministres, puis il dit:*]

Je présume, M. le président que tous les membres de cette chambre, familiers avec la loi pourvoyant à l'indépendance des membres de la législature, comprendront la nécessité des nominations qui ont été faites (Rires ironiques). Il est ordonné par la loi, votée à la dernière session, que si tout membre de l'une ou l'autre branche de la législature occupant un office dans un département public, résigne et accepte dans l'espace d'un mois tout autre des offices publics, il pourra le faire, sans retourner à ses électeurs. Nous annonçons, en conséquence, que, dans le cas actuel, pour être d'accord avec la lettre de la loi (oh! oh!) et son esprit (oh! oh!) il a plu hier à Son Excellence nommer M. le proc.-gén. du Haut-Canada, maître des postes et moi-même inspecteur-général de la province (rires) et l'hon. John Rose receveur-général. (Oh! oh!) Ces nominations nous ayant été faites nous annonçâmes ce matin à Son Excellence qu'il lui plût d'accepter notre résignation de ces offices respectifs [applaudissements ironiques] et Son Excellence accepta. [Rires.]

M. MCKENZIE:—On n'a jamais joué farce plus merveilleuse.

M. le PRÉSIDENT:—A l'ordre.

M. MCKENZIE:—Je suis parfaitement dans l'ordre.

M. CARTIER:—Il a alors plu à Son Excellence de faire, ce matin, les nominations par lesquelles mon ami est créé proc. gén. pour le Haut et moi procur.-gén. pour le Bas-Canada.

M. MCKENZIE:—Je désire faire une question.

Cris: A l'ordre! à l'ordre!

M. CARTIER:—J'espère que le député de Haldimand cessera de m'interrompre. L'opposition peut voir d'un mauvais œil ces nominations, mais nous sommes prêts à nous soumettre à l'opinion de la chambre.

Cris: Sans doute! sans doute!

M. RHYMAL:—Mais pas du pays! [Rires.]

M. CARTIER:—Puisqu'on l'a dit, j'ajouterai du pays aussi.

M. MCKENZIE:—En ne se présentant pas à ses collèges électoraux. C'est là une jolie manière de se soumettre à l'opinion du pays. [Ecoutez! écoutez!]

M. CARTIER:—Dans la formation du nouveau gouvernement se trouve M. Galt, nommé inspecteur-général de la province.

M. MCKENZIE:—Et du Grand Tronc. C'est une disgrâce, une honte.

M. le PRÉSIDENT:—A l'ordre! Vous devez du respect aux réglements de la chambre.

M. MCKENZIE:—Sans doute. Mais le ministère se moque de toutes ces règles.

M. CARTIER:—J'allais annoncer que M. Galt n'est plus directeur du Grand Tronc.

M. MCKENZIE:—Doit-il devenir encore directeur, demain, d'après le principes sur lesquels on a fait les autres changements.

M. CARTIER:—Comme le député de Laprairie était le plus jeune, il a insisté pour être sacrifié dans ce remaniement afin que nous pussions introduire M. Galt. Maintenant je vais expliquer notre politique future et je vais lire le programme que nous avons rédigé:

"La politique du gouvernement actuel est la même que celle annoncée dans le discours du trône, par rapport à tous les sujets qui y sont référés. On surveillera de près le fonctionnement du nouveaux tarif; il sera remanié de temps en temps, dans le but de maintenir le revenu public et de soutenir le crédit provincial et encourager incidemment l'industrie indigène et les manufactures domestiques.

"Dans ce remaniement, on s'attachera principalement à placer le tarif sur le principe des droits *ad valorem*. L'ancien gouvernement se sentait tenu d'appliquer la loi du pays, par rapport au siége du gouvernement, mais en face du vote sur ce sujet, l'administration ne se considère pas autorisée à encourir des dépenses pour les édifices jusqu'à ce que le parlement ait de nouveau considéré toute la question dans ses différents traits caractéristiques."

M. MCKENZIE:—Pas de siége du gouvernement alors.

M. CARTIER:—L'expédience d'une union fédérale des provinces britanniques de l'Amérique du nord sera examinée avec attention et on entrera à ce sujet en communication avec le gouvernement impérial et les provinces basses. Le résultat de ces communications sera soumis au parlement à sa prochaine session. Le gouvernement veillera, durant la vacance, à l'organisation et au fonctionnement des départements publics et appliquera les réformes qui paraîtront économiques et efficaces.

M. CAUCHON demande de plus amples explications sur les causes qui ont amené l'expulsion de MM. Loranger et Cayley.

M. WALLBRIDGE fait motion "qu'il soit résolu que l'hon. Sidney Smith a, depuis qu'il a été élu à cette chambre, occupé deux offices rétribués différemment de la couronne et que, par conséquent, son siége pour la section ouest de Northumberland soit déclaré vacant."

M. MCGEE parle longuement et avec éloquence en faveur de cette motion.

Cette motion est négativée par 32 contre 14.

Un amendement de M. PICHÉ à ce sujet est retiré après une brève discussion.

Cour d'Erreur et d'Appel.

Le bill, pour amender la loi du Haut-Canada, touchant la cour d'Erreur et d'Appel est lu une première fois.

Loi des testaments.

Le bill pour amender les lois relatives aux testaments est aussi lu une première fois.

Compagnie Nord-Ouest.

Le rapport du comité général sur le bill pour incorporer la compagnie du transport nord-ouest est reçu.

Incorporation d'Aarthabaska.

Le bill de M. DUNKIN pour incorporer le village d'Arthabaskaville, comté d'Arthabaska, est considéré et rapporté sans amendement.

Forges de Radnor.

Le bill de M. TURCOTTE pour ériger le village des forges de Radnor en municipalité de Fermont est examiné en comité et rapporté.

Académie de St. Césaire.

Le bill du major CAMPBELL pour incorporer l'académie de St. Césaire est considéré en comité et rapporté.

Deuxième lecture du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Clifton.

Eglises dans le Bas-Canada.

Sur motion de M. Harwood, le bill pour amender une erreur, dans l'acte 18 Vic. chap. 112, relatif à la construction des églises dans le Bas-Canada est lu une seconde fois.

La chambre s'ajourne à 10 heures.

SEANCE du 7 Août.

M. Mckenzie.

M. MCKENZIE se lève pour dire que les affaires du parlement ne vont pas comme elles devraient aller et demande s'il peut donner maintenant avis qu'il résignera son siége à la fin de la session.

M. le PRÉSIDENT répond que M. Mckenzie n'a qu'à donner avis de son intention à la chambre.

Chemin de Fer Great Southern.

M. MCBETH propose la troisième lecture du bill du chemin de fer Great Southern, et propose un amendement qui est perdu après discussion.

Le bill passe après quelques autres débats.

Chemin de Fer de Marmora.

Le bill pour incorporer le chemin de fer de Marmora et Belleville est lu une troisième fois et voté sur division.

Troisiemes Lectures.

Parmi les troisièmes lectures,

Le bill pour incorporer la compagnie de transport du Nord-ouest;

Pour incorporer le village d'Arthabaska;

Pour ériger le village des Forges de Radnor, en une municipalité de village sous le nom de Fermont;

Pour amender l'acte incorporant la ville de Trois-Rivières;

Pour incorporer l'académie de St. Césaire;

Pour amender une erreur dans l'acte relatif à la construction des églises dans le Bas-Canada.

Collége de L'Assomption.

Le bill pour incorporer le collége de L'Assomption est examiné et rapporté.

Communaux de l'Isle de Pads.

Le bill de M. PICHÉ pour amender l'acte afin de régler les communaux de l'isle du Pads, comté de Berthier, est considéré, rapporté, lu une troisième fois et voté.

Elections.

En réponse à M. Walbridge,

M. le PRÉSIDENT dit qu'aussitôt que les warrants pour les siéges vacants ont été rédigés, ils ont été transmis au greffier de la couronne en chancellerie, avec instruction d'émettre les writs nécessaires.

Travail du Dimanche.

M. MCDOUGALL propose la seconde lecture du bill de M. Brown, pour exempter les employés du gouvernement du travail du dimanche.

La chambre se divise sur cette motion, qui est perdue.—Pour, 32; contre, 41.

Lois de Chasse.

Le bill de M. PRICE pour consolider et amender les lois sur la chasse, dans le Bas-Canada, est lu une seconde fois, considéré en comité et rapporté.

Enquêtes sur le Feu.

M. CHRISTIE propose la seconde lecture du bill pour amender l'acte autorisant les enquêtes dans les cas d'incendie.

M. POWELL propose le renvoi à trois mois.—Emporté sur une division.

La chambre s'ajourne à minuit.

LE PREMIER CIGARE.—Ce fut en 1760, que la première boite de cigares fut mise en vente aux Etats-Unis. Voici en quels termes un journal de Boston annonçait, dans ses colonnes d'avis, l'introduction dans le commerce de ce nouveau produit:

"Reçu de la Havane, une boite de cigares, article très rare. Ces cigares sont fabriqués avec du tabac de première qualité, enroulé sur lui-même; ils sont gros comme le doigt et ont cinq pouces de longueur, pour fumer. Les seigneurs espagnols les préfèrent à la pipe. Ceux qui désirent se donner ce luxe, sont respectueusement invités à venir voir ces cigares chez William Stockton."

Discours de M. G. Brown au "Royal Exchange."

POLITIQUE DU MINISTÈRE BROWN-DORION.

Le *Globe* du 9 août a publié un discours de M. Brown devant les électeurs de Toronto, dans le cours duquel il a développé toutes les transactions qui ont eu lieu relativement à la formation et à la résignation subséquente du ministère Brown-Dorion. La politique qu'il entendait suivre y est exposée avec clarté, et forme un contraste frappant avec la conduite tortueuse et hypocrite qu'ont suivie les hommes actuellement au pouvoir. L'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet pas de reproduire en entier ce remarquable discours. Cependant, nous en donnons la partie considérable et la plus importante.

Après être entré dans quelques considérations préliminaires, M. Brown en vient à raconter sa première entrevue avec le gouverneur au sujet de la formation d'un ministère, et la démarche qu'il fit immédiatement auprès de M. Dorion pour s'assurer sa coopération. Puis il continue comme suit:

M. Dorion vint à moi avec cette franchise que j'attendais de lui. Il exprima de suite le désir de m'aider, pourvu que nous pussions nous entendre sur de vieux points où nous différions. Des amis mutuels furent appelés. Nous eûmes de graves délibérations. Nous adoptâmes à la fin un terrain sur lequel nous considérâmes qu'il nous était possible de soutenir honorablement nos principes et d'accepter la tâche de former un gouvernement attaché au redressement de ces lourds griefs qui, pendant tant d'années, ont troublé la province. Quelle fut la base de notre convention? Je vous le dirai. Ce n'est point un secret. Et, comme vous le verrez, toutes les accusations, que nous avons abandonné nos principes, sont sans fondement. La première question, que me fit M. Dorion, fut celle-ci: "Quelles doivent être les principes de l'administration?" Je lui répondis: "M. Dorion, vous savez que je ne puis former une administration qui n'aborderait pas directement la question de représentation par la population." M. Dorion répliqua: "J'ai toujours admis et personne ne peut nier que la question de représentation la population est la seule base équitable de représentation dans un gouvernement populaire; mais, ajouta-t-il, ce pays est situé d'une façon particulière; nous sommes deux races; nous avons deux langues; et nos compatriotes du Bas-Canada craignent fort que, si l'on adopte la représentation d'après la population, le Haut-Canada n'obtienne une prépondérance représentative écrasante, que toutes nos institutions soient balayées et que les Haut-Canadiens ne nous gouvernent avec une verge de fer. Pour ma part je ne partage pas ces craintes, et je pense que nous Canadiens-Français pourrons toujours conserver des avantages égaux à ceux de nos co-sujets Anglais. J'admets d'ailleurs que les nombreux votes enregistrés par les représentants du Haut-Canada en faveur de la représentation d'après la population nous forcent à saisir la question à moins de nous exposer à des maux plus grands que ceux qui nous affligent maintenant, et je suis prêt à l'aborder loyalement et à la régler. Mais il faut, pour la protection de mes compatriotes du Bas-Canada, des freins constitutionnels, et des droits constitutionnels accordés à nos institutions, à peu près comme ceux qui existent en vertu de l'acte d'Union."

Je répliquai:

"Je désire volontiers m'entendre pour la protection raisonnable des intérêts locaux. Les Hauts-Canadiens ne désirent pas ravir aux Bas-Canadiens leurs avantages. Tous, nous demandons justice; ce que nous voulons c'est que la province ne soit point *une* pour les questions de taxe et *deux* pour la représentation. Nous voulons seulement que le même nombre d'électeurs dans le Haut et le Bas-Canada soit appelé à nommer un représentant au parlement. Nous ne voulons prendre aucun avantage sur le Bas-Canada; mais nous ne voulons pas non-plus nous soumettre au désavantage injuste qui existe maintenant. Donnez-nous la représentation d'après la population, et qu'elle soit revêtue de toute la protection raisonnable possible pour vos intérêts locaux."

A la suite de ces paroles, nous eûmes de vives discussions par rapport aux protections désirées, et à la manière de les assurer, par une constitution écrite procédant directement du peuple ou par un bill canadien de droits garantis par statuts impériaux, ou par l'adoption d'une union fédérale avec les droits provinciaux garantis, au lieu de l'union législative qui existe maintenant. Nous eûmes peu de temps pour arranger les détails. L'eussions-nous fait, il serait impolitique, hors d'office comme nous le sommes, de dévoiler ces détails de notre action projetée. Cette révélation ne profiterait qu'à nos adversaires. Il me suffira de vous dire que nous trouvâmes les raisons les plus fortes pour croire que nous mûririons une mesure reconnaissant la population comme base de la représentation et que cette mesure serait acceptable à la province. Nous nous engagions à soumettre cette mesure au parlement à sa prochaine assemblée et à rester au ministere ou à tomber avec elle. Nous arrivâmes immédiatement après à la question du siége du gouvernement. Je dis alors, comme je le dis maintenant, que le siége du gouvernement devait être une question ministérielle et ne devait pas demeurer comme affaire de rivalité locale.

Je dis à M. Dorion que je désirais, avec notre mesure pour vider les différends constitutionnels dont j'ai parlé, soumettre un bill pour le réglement du siége permanent du gouvernement comme question ministérielle et de le faire réussir ou de tomber avec lui, comme partie de notre politique. Nous passâmes à la question de l'instruction. M. Dorion me demanda: "Que vous proposez-vous à cette égard?" Je lui dis: "Je veux que le système des écoles communes du Haut-Canada devienne entièrement uniforme et que tous les enfants, de quelque dénomination qu'ils soient, viennent à la même école, s'asseoient au même banc, grandissent côte à côte et oublient ces animosités sectairiennes qui forment maintenant le plus grand obstacle à nos progrès comme peuple." Quelle fut alors la réponse de M. Dorion? Il me dit: "Sans doute, M. Brown, c'est là un but très désirable; mais nous ne pouvons nous dissimuler que les catholiques forment une partie très grande et très influente de habitants du Haut-Canada; qu'ils sont maintenant plus de deux cent mille; qu'ils maintiennent que leur religion doit être la base de toute instruction et affirment que le système national actuel n'admet pas cela." Je m'efforçai de montrer que notre système haut-canadien est basé sur les larges principes de la religion révélée et de la moralité, et je prétendis que nous, comme protestants, tenions aussi fortement que le plus fervent des hommes à cette religion qui est le fondement véritable de l'instruction et des actes des hommes. "Mais, dis-je, il y a entre nous cette différence: Nous gens du Haut-Canada regardons comme un devoir d'inculquer à l'enfant la vérité religieuse, d'enseigner que l'instruction religieuse doit marcher avec l'instruction séculière; nous maintenons aussi que l'état ne devrait pas donner cette première instruction—ne pourrait la donner parmi les infinies divisions—sectairiennes qui nous affligent et ne pourrait dépasser les éléments de la vérité religieuse sans tomber dans une mer de différences sectairiennes entièrement opposées—et prendre en matière de conscience un droit qui ne lui appartient pas. Nous affirmons que l'état ne devrait donner que l'instruction séculière et que les parents et l'église devraient donner l'instruction religieuse!! J'ajoutai que la séparation d'une église ne pourrait exister sans la séparation de toutes, et que la séparation de toutes romprait le système national et entraînerait l'ignorance dans les masses. Mais, continuai-je, il est de la plus haute importance qu'en rendant le système uniforme on le rende acceptable, autant que possible, à toutes les dénominations. Et si vous pouvez montrer comment, sans dévier du principe, on peut donner au clergé de toutes les dénominations les facilités nécessaires à l'instruction religieuse, je suis prêt à accepter votre mode. Je suis prêt à donner toute garantie possible pour que l'instituteur n'intervienne pas dans les sentiments religieux de l'enfant, de même pour les livres d'école. Et si le clergé de toutes les dénominations désire consacrer durant la semaine un certain nombre d'heures à l'instruction religieuse des enfants de ses différents troupeaux, ou bien un certain jour où les enfants n'auront point d'école et pourront aller à leur pasteur, j'y consens. Une autre suggestion fut faite. Ne serait-il pas possible de faire disparaître cette cause fertile de discorde en greffant sur notre système scolaire quelques-unes des modifications des écoles nationales irlandaises? Catholiques et protestants ont reconnu que ce système était admirablement applicable à une population mixte, parce que, tout en déclarant les principes primaires du christianisme, on n'y laisse s'introduire aucun dogme sectaire. Maintenant des centaines de milliers d'enfants suivent les classes de ces écoles. Ils appartiennent à toutes les dénominations, et si, par l'adoption de la meilleure partie de ce système on pouvait réconcilier toutes les différences et bannir l'idée des écoles séparées, pourquoi ne le ferait-on pas? Ma réplique fut celle-ci: "Je ne connais pas intimement les détails du système irlandais, mais je sais que les presbytériens d'Ulster, l'église d'Angleterre en Irlande et la hiérarchie catholique romaine s'unissent pour soutenir ce système. Nous savons aussi qu'il fournit l'instruction à une grande quantité d'Irlandais catholiques et protestants de l'Irlande Septentrionale. Tous ceux qui connaissent l'histoire contemporaine de l'Irlande avouent que cette méthode est une source de résultats satisfaisants; je suis, en conséquence, prêt à dire que je marcherais avec vous, afin d'examiner soigneusement et généreusement ce système dans le but d'introduire ici des modifications qui engageront toutes les dénominations à soutenir cordialement le mode national scolaire du Haut-Canada. Les recherches qui s'en suivront et le bill qui sera basé sur elles, seront une mesure gouvernementale, qui nous maintiendra ou nous fera tomber. Mais il restait un autre probleme sectionnel à résoudre—le réglement final de la tenure seigneuriale dans le Bas-Canada. Nos amis, MM. Dorion et Drummond, soutenaient que le gouvernement et la législature du Canada étaient tenus d'achever l'abolition de la tenure et de trouver les moyens nécessaires pour y arriver:—moyens déclarés par les statuts. J'hésitai. Je maintins que c'était une affaire locale avec laquelle nous, Haut-Canadiens, n'avons rien à faire. Mais qu'il me soit permis de dire franchement que j'aurais été fâché que la somme exigée fût un obstacle à l'écartement final des contestations sectionnelles qui poussent, chaque année, notre pays dans la coruption et l'extravagance, bien plus que toutes les demandes des censitaires. Ce choix, heureusement, ne fut pas requis. Nous examinâmes les moyens d'obtenir de l'argent et trouvâmes, je suis heureux de le dire, plusieurs modes pour réussir sans faire injustice au Haut-Canada. Nous étions préparés à traiter cette question d'une manière satisfaisante dès qu'elle se présenterait. Maintenant, messieurs, j'ai placé sous vos yeux toutes les transactions telles qu'elles eurent lieu, sans échappatoire, sans vernis, et je vous demande sans crainte: Ai-je abandonné mes principes? (Cris enthousiastes: Non! non!) J'en appelle à vous pour savoir si les mesures que je viens d'esquisser brièvement, n'auraient pas, après avoir été soigneusement mûries, fait cesser, en grande partie, les animosités qui existent entre les deux sections de la province? n'auraient pas amoindri les grandes difficultés qui affligent notre pays et si, sur cette plateforme, tous ne se seraient pas unis, Haut-canadiens et Bas-canadiens, Français et Anglais? (Applaudissements) Mais n'allez pas croire que notre politique se bornât là. Avec ces mesures, nous étions disposés à appliquer un système de stricte économie politique. Nous nous proposions d'organiser les départements publics, de consolider la dette publique, de percevoir les arrérages publics et de diminuer le fardeau des taxes. Nous étions préparés à voir sérieusement par quels moyens on pouvait étendre le système de réciprocité avec les Etats-Unis et à faire ouvrir les marchés et ports de la grande république à nos navires et manufacturiers. Lors de la dernière élection je n'avais pas idée de l'état dans lequel se trouvaient nos finances; je n'avais pas idée que l'extravagance fût si étendue et que le danger pour notre crédit public fût si alarmant qu'il était. Remettre les finances dans un état prospère était une entreprise qui aurait fait reculer les plus hardis. C'était cependant une tâche que tout d'abord nous nous étions dévolue. Les principes et mesures de l'administration arrangés ainsi d'une façon satisfaisante, nous vîmes bientôt que la difficulté n'était pas de trouver des personnages prêts à entrer dans le cabinet avec ce terrible George Brown (rires), mais de faire de la place pour les hommes capables que nous désirions y voir, et qui voudraient se joindre à nous. Et si le vote qui signala notre inauguration fut grossi par les noms de plusieurs députés que nous ne pensions pas y trouver, il faut attribuer ce fait à d'autres raisons qu'à une hostilité à nos principes. Le cabinet fut formé en très peu de temps. Et je n'hésite pas à répéter que, pour le talent, la capacité administrative et l'influence politique dans le pays, il n'a jamais été surpassé s'il a été égalé par un gouvernement dans l'histoire du Canada. Il n'est pas besoin que je parle de la section du Haut-Canada. Nos plus rudes adversaires n'ont pas osé mettre en question la capacité d'un ministere qui comptait les noms de MM. Sandfield McDonald, Mowatt, Connor, Foley et Morris. Le seul regret que j'eus alors—et ce fut un profond regret—c'est qu'il me fallut omettre de la liste plusieurs amis fermes qui y avaient droit aussi bien que nous par leur habileté et leurs longs services à la cause. Je me rappellerai, jusqu'à la fin de mes jours, la bonté et la générosité avec lesquelles les amis me demandèrent volontairement d'oublier toute considération personnelle et de ne songer qu'aux meilleurs intérêts du pays. Quant au Bas-Canada, le personnel entier était aussi satisfaisant. Il est vrai que nos adversaires avaient soulevé contre moi l'accusation que mon alliance avec les messieurs du Bas-Canada étaient une de ces coalitions indignes que j'avais si fortement dénoncées; que toutes nos opinions étaient en antagonisme; que le portefeuille était notre seul lien d'union. Je nie la véracité de cette accusation. Rien n'est plus injuste qu'elle. Je dis que, loin qu'il en ait été ainsi, il n'y a jamais eu, sous de telles circonstances, douze hommes politiques, si naturellement et si fortement unis que l'étaient ceux qui composaient le dernier cabinet.

Durant cinq sessions du parlement, M. Dorion, comme chef de l'opposition du Bas-Canada et moi, comme membre éminent du Haut-Canada, nous avons été assis côte à côte, travaillant cordialement ensemble, autant que pouvaient le permettre les différences sectionnelles sans les cacher, mais en essayant de les faire disparaître. Rarement ai-je rédigé une motion que je ne lui aie montrée d'abord pour le consulter, et j'ai lieu de croire qu'il a uniformément fait de même. Nous ne nous levâmes jamais pour voter sans savoir d'abord comment l'autre voterait et en essayant toujours d'être du même côté. Nous avions une connaissance parfaite des vues l'un de l'autre sur tous les points politiques et les journaux de la chambre prouveront que, s'il est quelques questions où nous avons voté séparément, nous avons voté ensemble dans la plupart. Durant tout le temps, jamais une parole dure n'échappa à l'un de nous contre l'autre. Sur la politique générale du pays, sur les mesure affectant toute la province, sur les questions de commerce, de finance, de réduction, d'organisation départementale et sur toutes les questions de réforme et de progrès, vous qui, des galeries, avez été témoins des débats, vous avez vu que M. Dorion et moi nous nous entendions entièrement et avec une unanimité que l'on rencontre rarement dans l'opposition. Les seules questions sur lesquelles nous différions étaient comme je l'ai dit, celles sur lesquelles tous les Haut-Canadiens diffèrent d'avec les Bas-Canadiens. Quant à M. Holton, il était dans une position admirable pour entrer dans un pareil gouvernement et l'homme nécessaire pour curer les écuries d'Augias du bureau des travaux. Né dans le Haut-Canada, mais identifié au Bas, comme l'un de ses principaux négociants, ayant longtemps représenté Montréal au parlement et privé de son siége par la fraude — seulement— il pouvait utiliser avantageusement pour le gouvernement ses grandes capacités et son expérience. Ses opinions politiques ont toujours été celles des libéraux avancés de la province et la politique du cabinet était entièrement d'accord avec celle qu'il avait souvent émise. M. Laberge un des plus distingués et des plus éloquents députés du Bas-Canada—gentilhomme pour qui, chacun dans la chambre, a la plus haute estime—était aussi l'homme qu'il fallait. Dans le dernier parlement, aussi bien que dans celui-ci, il fut un ferme ami de M. Dorion et marcha avec le parti libéral que commandait ce dernier. Les trois seuls messieurs, au sujet desquels l'accusation d'inconsistance pouvait avoir peut-être une certaine raison d'être étaient mes amis MM. Drummond, Lemieux et Thibaudeau. Mais je dis qu'elle est encore insoutenable. M. Drummond a—pendant quinze ans—occupé une première place dans le monde politique du Bas-Canada. Il fut solliciteur-général sous M. Lafontaine, procureur-général avec M. Hincks et chef de la chambre pendant plusieurs années. Quoique j'aie différé souvent *toto cœlo* dans les actes du gouvernement, auquel il était lié, je dois reconnaître que, dans ses vues personnelles, M. Drummond est un vrai libéral. C'est, je pense, le premier Bas-Canadien du parlement dernier qui ait admis que la représentation d'après la population était une question pressante, et il proposa, si j'ai bonne mémoire, une solution à peu près semblable à celle que nous étions disposé à tenter. Quand la clause sectairienne fut imposée dans le bill scolaire de M. Hincks (1850), je me rappelle bien que M. Drummond la combattit vivement et ne céda, que contraint par la violence de ses amis du Bas-Canada. Il a l'honneur d'avoir commandé en chef dans la guerre pour l'abolition de la tenure seigneuriale et pour la remplacer par une tenure foncière plus convenable à l'époque où nous sommes. Il a été l'avocat chaleureux de l'assimilation des lois et institutions du Haut et du Bas-Canada. Personne n'était plus propre, par son talent, sa haute position, son éloquence, ses vieux services—quoiqu'il soit jeune encore—et surtout par sa fermeté, à se mettre en avant et à dire à ses compatriotes qu'une crise était survenue dans les affaires publiques et qu'il fallait faire un puissant effort maintenant, pour régler les différends constitutionnels entre le Haut et le Bas-Canada. Je considérais comme très profitable l'aide de M. Drummond. Quant à M. Lemieux, il a pendant plusieurs années occupé une position élevée à Québec et dans le parlement. Il est entré dans la vie publique avec la section avancée du parti libéral, et s'est prononcé énergiquement à propos de la tenure féodale. Il n'a jamais été un homme extrême et son influence, dans le district de Québec rendait son avènement au ministère de la plus haute importance. Il fut membre du cabinet Hincks et de celui qui lui succéda, et, quoiqu'il ne m'appartienne pas de pallier les actes de ces administrations, je dois à la franchise de dire que l'intégrité de M. Lemieux n'a jamais été un moment mise en question. Un mot, sur mon ami, M. Thibaudeau. Il fut membre du dernier parlement aussi bien que du parlement actuel et on ne saurait trouver, parmi ses compatriotes, un homme plus énergique, plus clairvoyant, plus indépendant. M. Thibaudeau est le premier Canadien-Français, sur le banc du trésor, qui ait eu le courage de se lever pour reprocher de faire de Georges Brown un épouvantail aux yeux de ses concitoyens et cela afin de servir leurs petites ambitions. Il a dit que la seule différence qu'il trouvait entre Geo. Brown et ses amis, M. J. A. McDonald et ses amis, c'était que les premiers disaient hardiment ce qu'on pensait dans le Haut-Canada, tandis que les derniers n'avaient pas le courage d'avouer leur pensée dans la crainte de perdre leurs postes. M. Thibaudeau occupe une excellente position dans le district de Québec, et nous avions, avec bonheur, obtenu son aide. Il n'était pas possible d'imaginer un cabinet plus propre à faire l'ouvrage pour lequel il avait été formé, et ce sont ses capacités elles-mêmes qui ont alarmé à ce point les vieux teneurs de place et leur ont dicté ces mesures d'hostilité grossière dont ils ont fait usage pour leur déshonneur. Maintenant messieurs, je vous ai dit comment nous sommes entrés, il faut vous dire comment nous sommes sortis.

Samedi matin, je me rendis chez le gouverneur-général et l'informai que, m'étant consulté avec mes amis et ayant obtenu l'aide de M. Dorion, j'étais préparé à assumer la responsabilité de former une administration. Je ne doute pas que, jusqu'à ce moment, toute personne liée à l'ancien gouvernement, au dehors comme au dedans, avait la certitude absolue que j'échouerais et que mes amis et moi serions forcés de revenir à nos siéges pour y être en butte à ses pointes durant le reste de la session. Mais quand ces gens virent qu'ils s'étaient trompés; leur indignation et leur désappointement furent proportionnés aux espérances qu'ils avaient entretenues.

Les négociations se poursuivirent pendant la journée et, samedi, le succès était manifeste—le gouvernement formé. Samedi soir, je quittais M. Dorion avec l'idée que le nouveau cabinet s'assemblerait lundi matin et dimanche on sut dans la ville qui devait composer le ministère. A neuf heures, dimanche soir, apprenant que M. Dorion était indisposé, j'allai le voir à ses appartements à Rossin House, et, tandis que j'étais avec lui, le secrétaire du gouverneur-général entra et me remit une dépêche. A peine eus-je vu l'enveloppe du document que je compris tout. Je sentis que tout le camp des corrupteurs s'était mis en émoi en apprenant que les départements publics seraient soumis à une minutieuse enquête d'un second comité des comptes publics. Je compris que la transmission de ce message, à pareille heure, ne devait avoir d'autre objet que de soulever des obstacles sur la route du nouveau ministère. Je ne me trompais pas. Le contenu du memorandum de sir Edmund Head est devant le pays. Je ne crains pas de dire que ce document n'a pas son pendant; que jamais un représentant de la couronne n'a envoyé une chose aussi insoutenable à une personne chargée de la formation d'un cabinet responsable. Nous connaissons tous les procédés impérieux de sir Francis Bond Head, mais de son temps il n'y avait pas de prétentions au gouvernement responsable. Une oligarchie nous dominait. Nous avons aussi connaissance des actes de sir Charles Metcalfe—de la manière dont il congédia le cabinet pour servir ses vues personnelles. Mais je crois qu'il n'y a rien eu dans le premier mouvement de sir Charles Metcalfe qui approcha, par le danger auquel sont exposés les droits du peuple, de l'attentat de sir Edmund Head pour imposer les conditions précédentes, pour obliger, comme prix du portefeuille, à une stipulation des hommes constitutionnellement mandés afin d'aviser Son Excellence. Elle est le représentant de Sa Majesté dans cette province et il est de mon devoir, comme sujet de Sa Majesté, de parler avec le respect convenable de son représentant. Mais je ne serais fidèle ni à vous ni à la cause que je représente, si j'hésitais à expliquer toutes les transactions et à vous montrer que dans tout, mes collègues et moi, avons cherché à maintenir les droits et libertés du peuple et que la conduite que nous avons suivie était la seule qui nous fut laissée. Quel droit avait le gouverneur de m'envoyer des conditions qu'il me fallait accepter pour prendre l'office? Pourquoi nous insulter en nous appelant à devenir aviseurs constitutionnels de la couronne si ce n'était que pour exécuter ses mandats? Et pourquoi nous amener à croire que nous possédions toute sa confiance, que nous jouirions de toute l'influence à laquelle avaient droit des hommes dans notre position, pour jeter ensuite ce projectile de guerre sur nos têtes, après quatre jours de négociations et à la veille d'être assermentés? Du moment où je lus la dépêche de Son Excellence, je sentis que je serais traître à ma position et aux droits du peuple, si je me sou-

mettais à entrer en charge, référé par l'une des stipulations que m'imposait la couronne [applaudissements]. Je sentis qu'il me fallait accepter l'office avec les pouvoirs complets de premier ministre ou ne pas l'accepter du tout. Je sentis que ma concession, dans ce cas, serait un précédent pour de plus mauvaises concessions par d'autres ministres ensuite. Je sentis que je ne devais pas entrer en charge avec ces conditions, qu'après y être il était de mon devoir d'aviser Son Excellence sur les affaires publiques et de me retirer sur le champ si elle refusait mes avis. Je me déterminai aussitôt à aborder le mémoire du gouverneur-général, et, sans en référer à mes collègues, le lundi matin, de bonne heure, j'envoyai cette note à Son Excellence :

" M. Brown a l'honneur d'accuser réception de la note d'hier soir de Son Excellence le gouverneur-général, accompagnant son mémoire.

" Avant de recevoir la note de Son Excellence, M. Brown avait réussi à remplir la tâche que lui avait confiée le gouverneur-général, et sera prêt à l'heure fixée, ce matin, à soumettre à l'approbation de Son Excellence les noms des députés qu'il se propose d'avoir pour collègues dans le nouveau gouvernement.

" M. Brown déclare respectueusement que, jusqu'à ce qu'ils aient assumé les fonctions d'aviseurs constitutionnels de la couronne, lui et ses collègues proposés ne seront pas capables de discuter les mesures importantes et les questions de politique publique mentionnées dans le mémoire de Son Excellence."

C'était la seule réponse que je pusse faire au mémoire de Son Excellence le gouverneur-général, et c'était à lui de couper court dès lors aux négociations s'il n'avait pas une entière confiance, s'il n'était pas préparé à nous accorder tout cet appui que d'autres hommes dans notre position ont invariablement reçu. Il n'a donné à entendre rien de la sorte—il admit que la position que j'avais prise était la seule constitutionnelle. A neuf heures et demie, lundi matin, je rencontrai mes collègues, et je leur lus le mémoire de Son Excellence et la réponse que j'y avais faite. Tous d'une voix dirent que j'avais suivi la seule conduite que me dictait l'honneur, et ils endossèrent cordialement ce que j'avais fait (Applaudissement). Alors, nous nous mîmes à considérer quel était l'objet de la transmission d'un tel document à une telle heure, et quelle conduite nous devions tenir. Nous en vînmes unanimement à la conclusion que ce mémoire avait été écrit dans le but de nous empêcher d'accepter, et que le paragraphe relatif à une dissolution était celui sur lequel la difficulté surgissait. Il disait :

" Le gouverneur-général ne donne *aucune assurance ou promesse, expresse ou implicite, relativement à la dissolution du parlement*. Quand on en donnera avis à Son Excellence, elle agira selon les circonstances et selon les raisons qu'on lui soumettra."

Quel besoin y avait-il de cette instruction? Qui avait jamais demandé une telle assurance? Il aurait été temps, lorsque la nécessité d'une dissolution se serait fait sentir, de la demander, et Son Excellence l'aurait refusée ou y aurait consenti. Il est clair qu'on s'attendait à ce que, du moment où nous aurions lu cette phrase, nous en serions alarmés, et que nous irions à l'hôtel du gouvernement pour demander la promesse que nous aurions une dissolution immédiate, si nous ne pouvions commander une majorité dans la présente chambre. Et pourquoi ne l'avez-vous pas fait, demandait M. John A. Macdonald, hier, dans l'Assemblée Législative? Il savait bien pourquoi—il savait bien qu'une telle demande aurait été tout-à-fait inconstitutionnelle, et nous savions bien qu'il aurait poussé le cri "*la prérogative en danger*," du moment que nous l'aurions fait (écoutez). Supposons que, avant d'être assermentés, nous fussions allés chez le gouverneur-général, et lui eussions demandé une dissolution—quelle aurait été sa réponse? Il aurait, sans doute, répondu dans les termes de sa lettre : " je ne puis m'engager—quand le cas se présentera, j'entendrai vos arguments, et je jugerai d'après cela." Et alors supposez que nous eussions répondu ; " cela ne suffit pas ; il nous faut une promesse distincte, ou nous n'accepterons pas," que serait-il arrivé? Et à part notre connaissance générale de ce que devait être notre conduite, il y avait une circonstance notable qui nous empêchait de tomber dans ce piége. En 1843 le même piége a été tendu à MM. Lafontaine et Baldwin par la main astucieuse de M. W. H. Draper—et par suite de son succès, le parti libéral a été privé du pouvoir durant cinq ans. (Ecoutez). C'était trop de s'attendre à ce que le même tour pût être joué deux fois avec succès—personne, si ce n'est l'auteur originaire de la recette, n'aurait pu le croire. Permettez-moi de citer le cas de 1843.

MM. Lafontaine et Baldwin apprirent par hasard que Sir Charles Metcalfe avait fait une nomination importante sans les consulter. Ils crurent avec raison que cet acte était en hostilité directe avec le gouvernement constitutionnel. Ils se rendirent auprès du gouverneur-général et le lui dirent. Il ne voulut pas céder, et ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient retenir leurs offices sans un changement sur ce point. Ils résignèrent. Sir Charles Metcalfe appela M. Draper à ses conseils, et lança le cri de la prérogative. Dans son explication à la chambre d'assemblée, le gouverneur-général posa le cas comme suit :

" Vendredi, M. Lafontaine et M. Baldwin vinrent à l'hôtel du gouvernement, et après la transaction de quelques affaires, et des remarques préliminaires sur la cause de leur démarche, demandèrent au gouverneur-général de s'engager à ne faire aucune nomination, ni aucune offre de nomination, sans prendre préalablement l'avis de son conseil.... En d'autres mots, que le patronage de la couronne fut abandonné au Conseil.

* * * ' Le gouverneur-général répliqua qu'il ne ferait aucune stipulation de cette sorte, et qu'il ne pouvait pas dégrader le caractère de son office, ni violer ses devoirs, par un tel abandon de la prérogative de la couronne." (Grands cris : Ecoutez, écoutez.) Messieurs, nous avions ces mots tout frais dans la mémoire, et nous comprenions comment ils pouvaient s'appliquer à nous, si nous demandions une promesse de dissolution. Nous avions un salutaire souvenir des longues années de mauvais gouvernement qui ont été le résultat du tour joué en 1843, et nous étions déterminés à courir le risque de descendre du pouvoir dans les 24 heures, mais nous ne voulions pas nous mettre dans une position fausse, au point de vue constitutionnel (Applaudissements). Nous savions tout ce que Sir Edmund Head pouvait faire, et ce qu'il a fait—et nous avons conclu que c'était notre devoir d'accepter, et de rejeter sur le gouverneur-général la responsabilité de nous refuser cet appui auquel nous avions droit, et qui avait été accordé si abondamment à nos prédécesseurs. Il est vrai que nous aurions pu refuser sans aucune explication, mais nous sentions tous que cette conduite aurait été nuisible à notre position devant le pays, et qu'il ne nous restait d'autre alternative que de prêter le serment d'office, pour sauvegarder notre propre dignité et les intérêts publics (Applaudissements). Je n'ai pas besoin de vous dire que nous n'étions pas dans la chambre du conseil depuis une demi-heure, lorsque la guerre a commencé contre nous. Les ex-ministres avaient télégraphé à leurs amis par tout le pays—un convoi spécial du Grand Tronc monta, le dimanche, pour les amener à temps, et on fit librement usage du nom du gouverneur-général pour assurer certains membres que, si le gouvernement nouveau était battu dès le commencement, il n'y aurait pas de dissolution du parlement—mais que s'il passait la session, ce procédé alarmant pour une telle chambre—une dissolution—aurait lieu dans l'automne. Avec dix ministres en dehors de la chambre, et plusieurs de leurs amis absents, ne soupçonnant pas qu'on aurait recours à un procédé si étrange, un vote de non-confiance fut immédiatement proposé, à l'instigation des ex-ministres, et soutenu, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, par ces galants messieurs, au moyen de lâches assauts contre des hommes absens. (Ecoutez, écoutez) Nous vivrons pour prendre notre revanche—mais nous le ferons d'une manière plus honorable.

Le lendemain, le cabinet demanda une dissolution — Son Excellence demanda nos raisons par écrit—elles furent données—notre avis fut rejeté et nous offrîmes de suite notre démission.

Dans une période de 150 ans de l'histoire d'Angleterre, ni dans toute l'histoire du Canada, on ne trouverait aucun cas dans lequel une dissolution ait été refusée à des hommes dans notre position. [Ecoutez, écoutez]. Lorsque le gouverneur m'appela pour former un gouvernement, il savait bien que j'étais en minorité dans la chambre, et que j'avais tellement dénoncé les fraudes au moyen desquelles tant de membres avaient été élus, qu'il m'était impossible de procéder sans une élection générale. Pourquoi, alors, nous exposer à la moquerie d'une invitation? Et pourquoi ne pas dire de suite franchement qu'il n'accorderait pas de dissolution? M. Hincks en appela au peuple en 1851—à l'ouverture de sa seconde session, il fut défait, mais le gouverneur-général prorogea soudainement la chambre et lui donna encore une chance de retenir le pouvoir. [Ecoutez, écoutez]. L'administration MacNab fut formée en Septembre 1854 ; en 1855, trois membres se retirèrent, et Son Excellence consentit à un remaniement ; en 1856, le gouvernement fut battu deux fois, et résigna deux fois ; mais Son Excellence ne voulut pas accepter—et Ross, Drummond, Cauchon, le premier ministre lui-même, furent tous forcés à la retraite—mais un remaniement fut encore permis, avec le col. Taché comme chef du cabinet.

En 1857, Lemieux, Terrill, Ross, le premier ministre avec eux, furent encore éconduits—mais un autre remaniement fut de suite permis, avec M. MacDonald comme premier ministre.

Incapable de remplir des offices vacants, au milieu de la crise financière, soudainement et malgré beaucoup d'inconvénients, M. MacDonald demanda une élection générale et l'obtint de suite. (Ecoutez, écoutez.) Et quoique trois ministres eussent été battus dans le Haut-Canada, Son Excellence laissa aller les choses, avec l'aide de membres irresponsables dans la chambre haute, et un office vacant par suite de l'impuissance où l'on était de le remplir. Il a permis qu'une session de cinq mois fût rendue inutile par l'incapacité de ses aviseurs—il s'est soumis à toutes leurs fautes et à tous leurs abus dans l'administration départementale—mais il a refusé à l'opposition la seule faveur qu'elle ait demandée—un appel au peuple contre les actes mauvais de ses ex-ministres. [Ecoutez, écoutez.] S'il y eut eu un complot arrêté pour faire sortir de la chambre les chefs de l'opposition, afin de faire passer les mauvaises mesures qu'il y a devant le parlement—il n'y avait pas de moyen plus direct de le mettre à exécution que celui que Son Excellence a adopté. [Ecoutez, écoutez.] Et pour couronner toute cette œuvre—en écartant notre gouvernement, il manda, pour en former un nouveau, un Bas-Canadien qui n'avait pas, qui n'a jamais eu un partisan dans la chambre, et qui n'était connu dans la vie publique que comme l'auteur du fameux prospectus du Grand-Tronc, offrant 11½ pour cent de dividende à ceux qui auraient le bonheur de prendre des parts dans le capital de la compagnie. [Applaudissements.]

Une grande injustice a été faite dans toute cette affaire—et je vous demande si vous ne manifesterez pas votre réprobation de telles manœuvres en m'élisant de nouveau avec une écrasante majorité? [Applaudissements et cris : " nous le ferons, nous le ferons !"]

Je vous demande si le gouvernement que j'ai formé n'aurait pas dû avoir franc jeu—si, au moins, nous n'aurions pas dû avoir le temps de reprendre nos siéges pour défendre notre politique—et si vous êtes de cet avis je vous engage à mettre tous la main à l'œuvre, et nous aurons, avant que plusieurs mois se soient écoulés, une autre et une meilleure occasion. [Applaudissements.] En un sens, cette crise étrange a fait un grand bien. Nous avons trouvé une base d'action pour régler les difficultés qui existent entre le Haut et le Bas-Canada. Nous avons formé, dans l'opposition, un parti fort des deux sections sur la base indiquée par le dernier gouvernement, et lorsque le parlement s'assemblera de nouveau, les effets s'en manifesteront. [Ecoutez.] Messieurs, j'aurais beaucoup plus à dire, mais je suis épuisé à cause de la chaleur et d'une indisposition récente, et je ne puis aller plus loin pour le moment. Je vous parlerai plusieurs fois dans le cours de cette contestation, et il ne me reste plus qu'à vous remercier de la bienveillante attention que vous m'avez prêtée. [M. Brown s'assit au milieu d'applaudissements répétés, lesquels furent suivis de trois hourrahs pour M. Dorion.]

MONTREAL:

Jeudi, 12 Août 1858.

Réception de l'Hon A. A. Dorion à Montréal.

MONTREAL, 10 août 1858.

Dès huit heures, ce soir, une foule compacte, où figuraient toutes les classes de la société, se dirigeant vers la rue McGill.

Le désir de faire à l'hon. A. A. Dorion, représentant de la cité de Montréal, une brillante réception, conduisait les citoyens à ce lieu de rendez-vous. Les journaux du matin leur avaient appris que leur député arriverait le soir par le convoi du Grand Tronc, et tous étaient jaloux de lui témoigner par un éclatant hommage, l'admiration que leur inspire sa belle et généreuse conduite parlementaire.

A neuf heures et demie, la multitude était immense. On l'estimait à sept ou huit mille personnes. Bientôt le son de la musique annonça l'arrivée du cortége qui déboucha, presque immédiatement après, vis-à-vis du marché Ste. Anne.

Il était précédé par une troupe de musiciens et un nombre considérable de personnes portant des flambeaux. Un feu d'artifice fut allumé, et la voiture qui contenait M. Dorion avec quelques-uns de ses amis, s'avança lentement, suivie de plusieurs autres carrosses, au milieu d'acclamations enthousiastes.

Une procession triomphale se forma sur le champ et s'achemina à la lueur des torches, vers l'hôtel St. Nicholas.

Elle s'arrêta sur la place Jacques-Cartier. M. Dorion descendit de voiture, monta sur le balcon de l'hôtel où son apparition fut saluée par des cris chaleureux. La population de Montréal, sans distinction de parti ni de race, protestait de ses sympathies pour le digne représentant, et de sa désapprobation pour le gouvernement qu'il combat, depuis 1854, avec tant d'énergie et de courage. M. Dorion résuma brièvement les derniers actes de l'administration. Son discours, précis et simple, fut vingt fois interrompu par les bravos des auditeurs, qui exprimèrent, par vingt autres interruptions, l'impopularité dans laquelle se trouve le cabinet actuel. MM. Holton, Papin, Devlin et Bristow haranguèrent ensuite l'auditoire avec cette éloquence qu'on leur connaît. Le public se prononça manifestement pour l'opposition dont M. Dorion est le chef. Les noms du gouverneur-général et de M. Cartier furent couverts de huées, lorsqu'ils échappèrent à la bouche de l'un des orateurs.

Rappelé unanimement par le peuple, massé sous les fenêtres de l'hôtel, M. Dorion revint à la balustrade et remercia ses commettants par quelques mots bien sentis et que couronnèrent trois hourrahs formidables.

Le cortége se remit en marche et reconduisit M. Dorion à son domicile. La foule se dispersa, heureuse d'avoir, par cet acte spontané, donné à l'un de ses membres le gage de sa haute considération, et prouvé, d'une manière formelle, qu'à Montréal, si le mérite et l'honnêteté politiques sont toujours récompensés, la fraude et la duplicité y sont toujours privément et publiquement méprisées.

L'Election de Montréal.

Nous sommes autorisé à dire que l'hon. A. A. Dorion est déterminé à briguer de nouveau les souffrages des électeurs de la cité de Montréal. Les manœuvres indignes au moyen desquelles les membres les plus éminents de l'opposition libérale ont été écartés de la représentation, au moment où leur présence aurait été si utile en chambre, pour déjouer les projets des hommes sans pudeur qui tiennent encore les rênes du pouvoir, ont soulevé l'indignation de tous les honnêtes gens ; et nous n'avons aucun doute que le résultat des élections, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, ne soit une protestation éclatante contre les procédés malhonnêtes et inconstitutionnels auxquels le parti conservateur a eu recours, avec l'assentiment et la protection du gouverneur-général.

Nous croyons pouvoir dire que la grande majorité du peuple de cette province répudie la conduite honteuse du chef de l'exécutif et de tous ceux qui ont trempé dans les événements dont le pays vient d'être témoin. Jamais plus audacieuse tentative n'a été faite pour fouler aux pieds les libertés publiques ; jamais plus rude atteinde n'a été portée à la constitution. Il s'agit maintenant de savoir si nous allons nous soumettre au régime de l'arbitraire contre lequel nous avons combattu pendant 50 ans, ou si nous revendiquerons les droits péniblement conquis dans une lutte sanglante. C'est là toute la question.

En réélisant M. Dorion, nous affirmerons un principe sans lequel tout gouvernement parlementaire est impossible et dégénère en tyrannie. Nous protesterons hautement contre l'abus, contre la prostitution de la prérogative royale à un parti politique condamné et réprouvé par la représentation. En le repoussant, nous signerions notre propre dégradation, et nous donnerions la preuve la plus convaincante que nous ne sommes pas dignes d'avoir des institutions libres.

Il serait inutile de rappeler ici des faits et des circonstances qui sont parfaitement connus du lecteur. Nous avons exposé toutes les transactions qui ont eu lieu relativement à la formation et à la résignation du ministère Brown-Dorion ; le public est en état de porter son jugement, et nous sommes sûr de rester dans les bornes de la vérité quand nous disons que ce jugement n'est pas favorable à SIR EDMUND HEAD et à ceux qui l'ont poussé dans la voie inconstitutionnelle où il est entré.

A part ces considérations, qui sont d'un grand poids pour déterminer des électeurs éclairés et intelligents comme ceux de Montréal, il en est d'autres qu'il est important de ne pas perdre de vue. M. Dorion a su, par ses talents, par son intégrité, par son assiduité, par sa fidélité aux principes qu'il a énoncés dès le commencement, se concilier l'estime et le respect des deux sections de la province. L'attitude qu'il a prise, comme homme public, sur les questions les plus importantes qui ont agité et qui agitent encore l'opinion, lui a assigné une place éminente dans les conseils du pays ; et la cité de Montréal, la population canadienne-française surtout, pourrait difficilement se dispenser de ses services, dans les temps difficiles où nous vivons.

Du reste, la réception triomphale qui lui a été faite mardi soir est une preuve non équivoque de la popularité dont jouit M. Dorion. Ses adversaires ont dû comprendre qu'une candidature opposée serait impossible, et nous sommes sûr qu'ils en ont déjà pris leur parti.

A l'heure qu'il est, nous ne savons pas encore à quelle époque aura lieu l'élection, le writ n'ayant pas encore été reçu. Mais il est bon de se mettre de suite à l'œuvre et de se préparer à toute éventualité.

L'administration Cartier Macdonald.

OPINION DE LA PRESSE.

(*National.*)

Nous croyons être l'expression véritable de la cité de Québec en disant que cette nouvelle administration sera même pire que le ministère McDonald-Cartier, si l'agitation publique qui va se faire à son sujet dans la province ne l'étouffe pas bientôt—ne la laisse pas durer assez du moins, pour lui permettre de pratiquer toutes ses perverses intentions.

En vérité il valait bien la peine au gouverneur-général de prostituer la prorogative royale, de jeter dans la fange le prestige de l'autorité de l'Angleterre dont il est ici l'indigne et méprisable interprète pour ne produire qu'un pareil gouvernement, pour faire disparaître de l'ancienne administration deux hommes seulement,—MM. Cayley et Loranger—et les remplacer par deux autres, MM. Galt et Sherwood.

M. Galt fut annexioniste en 1849.

En 1854, il se fit député de l'opposition.

En 1857, il devint député indépendant,—*loose fish*.

En 1858, il est ministre des finances.

Mais au milieu de toutes ses tergiversations, de ces trahisons qui, dans tout autre pays moins corrompu que le nôtre, ruineraient l'avenir d'un homme politique, M. Galt est resté inébranlable dans sa fidélité au Grand Tronc et à ses intérêts personnels.

Le Grand Tronc a probablement été le motif de toutes ses volte-faces politiques.

Comme membre de l'opposition, il a servi cette entreprise en trompant l'opposition sur son compte et en faisant sonner bien haut ses services auprès de cette dernière.

Membre indépendant, il l'a servie encore en prenant sous sa responsabilité un bill favorable à cette compagnie et qui fait table rase des créances de la province contre cette société.

Ministre, il fera pour cette compagnie ce que n'a jamais fait M. Cayley. Ce dernier lui prêtait, l'année dernière, sans aucune permision des des chambres, la somme de $640,000 ; M. Galt lui prêtera bien autre chose, si le pays le laisse faire.

Bref, tous ceux qui connaissent M. Galt s'accordent à dire que c'est un homme habile dans l'intrigue, profondément vénal et dont les vues financières sont plus propres à pousser un pays à répudier sa dette qu'à la payer.

Son plan d'une émission de débentures à 4½ pour 100, *au fur et à mesure que le besoin l'exigerait*, est une rouerie fort peu habile et qui laisse trop voir les profits personnels que quelques-uns pourraient en retirer et les désastres généraux qui s'en suivraient.

Puis vient M. Sherwood,—le nouveau receveur-général.

M. Sherwood est un tory, qui a reçu ses leçons des McNab et des Prince, de ceux qui, en 1837, jouaient avec la vie des libéraux du Haut-Canada, massacraient les hommes, torturaient les femmes, incendiaient les habitations. Lount et Mathews, périssant sur l'échafaud dressé par ces tories, mourant martyrs de leur dévouement à leur compatriotes et à la liberté de leur pays, nous montrent ce qu'ont été ces hommes et disent aux libéraux du Haut-Canada qu'entre ces hommes et eux, il y a une ligne de sang infranchissable.

Le torisme du Haut-Canada ne peut se maintenir que par la corruption et l'infamie. Et c'est lui qui règne et domine dans le pouvoir, sur cinq ministres dans la partie supérieure de la province trois appartiennent à cette école.

Tels sont les deux hommes nouveaux de l'administration actuelle,—les ministres sont connus..........

....

Parmi eux on voit encore M. Cartier, et M. Alleyn, les élus de la fraude et de la corruption.

Sans autres changements que ceux que nous venons de signaler, nous le demandons à tout homme sensé : Comment ces hommes impopulaires pourraient-ils parvenir à régler les difficultés qui existent entre le Haut et Bas-Canada ?

Quelle garantie donnent-ils au Bas-Canada et aux catholiques lorsqu'ils favorisent l'orangisme qui compte près de 100,000 hommes dans le Haut-Canada et dont la puissance, accrue par les faiblesses des ministres du Bas-Canada, couvrira bientôt de ruine et de sang catholique le sol dont ils seront bientôt, par l'organisation et le secret, les maîtres implacables ?

Quelle protection M. Cartier, dont toutes les qualités se réduisent à un cynisme dégoûtant, donne-t-il à la nationalité française lorsque, sur *six* personnes attachées au gouvernement pour le Bas-Canada, trois sont françaises et trois d'origine differente, MM. Galt, Alleyn et Rose ?

REPLATRAGE MINISTERIEL.

Ere Nouvelle.

Nous avons enfin le denoûment de la comédie politique qui s'est jouée sur le théâtre de Toronto pendant une dizaine de jours, denoûment probable et prévu par les principaux acteurs, qui nous reviennent aujourd'hui sous la forme de premiers ministres dans les personnes de messieurs Cartier, McDonald, qui chassés par la porte, reviennent par la fenêtre, retombant sur leurs pieds pour nous donner le dernier acte de la resurrection de Polichinelle.

MM. Cartier-Mcdonald et leurs principaux collègues ne sachant comment s'y prendre pour se débarrasser de MM. Cayley et Loranger, résignèrent en masse, mais non sans avoir combiné leurs plans, pour revenir au pouvoir quelques jours plus tard.

Mais si bien arrangés qu'il fussent, leurs plans faillirent être detruits par la formation du ministère Brown-Dorion, qui probablement, conduirait aujourd'hui les affaires publiques à l'avantage du peuple, si le Gouverneur-Général ne fût descendu au rang de partisan politique et n'eût renversé les usages constitutionnels, en lui refusant la dissolution du parlement dont la majorité s'était montrée assez factieuse pour voter nonconfiance dans des hommes dont elle ne connaissait pas encore le programme politique.

Ou le Gouverneur était sérieux quand il manda M. Brown pour l'inviter à former un ministère, ou il ne l'était pas.

S'il était sérieux, il devait accorder au nouveau ministère, qui seul avait le droit constitutionnel d'aviser Son Excellence, la dissolution du parlement ; s'il ne l'était pas, le Gouverneur, de concert avec MM. Cartier, McDonald et consorts, se prêtait, dans le but de favoriser leur retour au pouvoir, à une farce indigne d'un homme d'honneur et principalement indigne du représentant de sa Majesté.

Dans le premier cas, le Gouverneur a violé l'esprit de la constitution et a refusé ce que la Reine elle-même n'eut pas refusé à un nouveau cabinet ; dans le second, il jouait le rôle méprisable d'un arlequin politique.

Ainsi, qu'il fût sérieux, ou qu'il jouât la comédie, Sir Edmund W. Head s'est rendu indigne d'occuper plus longtemps le grade de gouverneur général et le peuple de cette province doit demander son rappel.

Par le honteux tripotage auquel il s'est prêté, le Gouverneur a favorisé le retour au pouvoir d'hommes qui venaient de se déclarer incapables de conduire les affaires publiques ; et lorsque des hommes plus habiles et plus honnêtes qu'eux étaient prets à se charger d'un fardeau qui était trop lourd pour leurs prédécesseurs, le Gouverneur leur refuse le seul moyen constitutionnel qu'ils ont de prouver que, s'ils n'ont pas la confiance d'une chambre dont plus de trente membres ont été élus par la fraude et protégés par un pouvoir corrompu, ils peuvent commander celle d'un parlement dont les membres seraient élus légalement.

Dans un mémoire que nous publierons dans notre prochaine feuille, le Gouverneur, pour s'excuser de ne pas accorder la dissolution demandée par ses aviseurs constitutionels, dit qu'il n'est pas certain que de nouvelles élections les reporteront au pouvoir.

Dans tous les cas, le Gouverneur doit être certain d'une chose, c'est qu'il compte depuis plusieurs mois et comptera encore d'ici à la prochaine session, parmi ses aviseurs confidentiels :

M. Cartier, le faux représentant de Verchères, par trente-deux mauvais votes ;

M. Rose, l'élu de Montréal par le Grand Tronc ;

M. Alleyn, le député des 15,000 voteurs de la ville de Québec.

Cependant tous ces gens là élus de nulle part et par n'importe qui,—votent pour Ottawa comme la capitale du Canada et c'est tout ce qu'il faut à Sir Edmu Head.

Courrier de St. Hyacinthe.

LE NOUVEAU MINISTERE.

COMEDIE IMITEE DE LA FABLE DE LAFONTAINE.

" LES ANIMAUX MALADES DE LA PESTE."

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel dans sa fureur,
Inventa pour punir un mauvais Ministère
L'impopularité, s'il faut dire son nom,
Au Cabinet faisait la guerre.

Quique bien à contre cœur, le cabinet résigna ;—mais ne résigna pas sans arrière pensée.—Ses adversaires les plus tranchés furent choisis pour le remplacer. MM. Brown et Dorion furent appelés par le représentant de la reine pour former une administration nouvelle et qui se composa des noms dont nous avons publié la liste dans notre numéro du trois.—Le lendemain, un vote de non-confiance saluait la venue de ce ministère et le gouverneur, qui n'avait pris envers le cabinet aucun engagement touchant la dissolution du parlement pour le cas prévu du vote qui venait d'être rendu, ainsi que cela résulte d'un échange de notes que nous publierons mardi, le gouverneur, disons nous, reçoit la démission des nouveaux ministres dont la réunion est déjà nommée le ministère des 36 heures.

M. Galt fut ensuite appelé et ne réussit pas à composer un cabinet. En présence de cet état de choses, le gouverneur a rappelé M. Cartier qui s'est arrangé de façon que......tout l'ancien ministère est rentré à l'exception de M. Loranger qui joue dans cette comédie le rôle de l'âne de la fable, duquel on dit :

" Haro sur le Baudet !
Ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal."

Il y a cependant ici une variante. L'imitation n'est pas servile; M. Cayley accompagne M. Loranger dans sa retraite forcée,

" Arcades ambo "

et messieurs Galt et Sherwood les remplacent pour faire nombre.

Comment la chambre va-t-elle accueillir ce retour,? Dira-t-elle à ceux qu'elle a renversés il y a peu de jours :

Embrassons-nous et que cela finisse ?

leur dira-t-elle pour suivre notre comparaison ?

Eh quoi ! tondre moutons, canailles, sotte
Vous leurs fîtes, messieurs, [espèce,
En les tondant beaucoup d'honneur.
Et quand aux défauts l'on peut dire
Qu'ils étaient dignes de tous maux.
Etant de ces gens qui sur les radicaux
Se font un chimérique empire.

Nous verrons bien, et ce revirement n'aurait rien d'étonnant de la part d'un parlement qui est le résultat de la corruption la plus éhontée dont les annales du pays aient enrégistré le souvenir.

Incendie des bureaux du Courrier de St.-Hyacinthe.

" Un affreux malheur est venu frapper dans la nuit du 10 au 11 août, la cité de St.-Hyacinthe.

" Vers les minuit, le feu s'est déclaré dans la maison intermédiaire entre le magasin en gros de M. Paillon et l'imprimerie de notre feuille. C'est dire assez qu'il s'est allumé dans l'atelier de sellerie qui existait entre les deux maisons.

" En moins de trois heures, l'élément de destruction avait accompli son œuvre et il ne restait plus que des ruines.

" Tous les livres de comptes de l'imprimerie sont sauvés ainsi qu'une portion du matériel typographique. L'assurance couvrira heureusement une partie des pertes ; et l'administration du journal se voit forcée, en présence de ce désastre, de demander à ses souscripteurs un repit pour sa publication et la rentrée des sommes qui lui sont dues.

" Grâce à l'activité des pompiers, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, le désastre qui se borne à un malheur privé, ne s'est pas élevé aux proportions d'un malheur public, ce que la Communauté avait à craindre.

" A bientôt, d'autres détails. Le propriétaire du *Courrier de St.-Hyacinthe*.

" P. J. GUITTE."

FAITS DIVERS.

A PROPOS D'UN NAVIRE.—Mardi soir une sorte d'émeute a eu lieu à Montréal. Voici les faits :

Un navire nommé *General Neil* fut dernièrement construit à Québec pour le compte de M. Robert Craig, puis remonté à Montréal, où on le vendit à l'encan. Il parait que ce bâtiment n'avait pas été payé à l'entrepreneur. Il intenta une action aux acquéreurs, qui ne voulurent pas rompre le marché et prétendirent que le vaisseau leur appartenait. Le *General Neil* était gardé, dans le port de Montréal, par un certain Rouk. Les demandeurs craignant de ne pas réussir, en procédant d'une manière légale, résolurent d'employer la force. En conséquence, ils envoyèrent, mardi matin, de Québec à Montréal, une troupe de gens sans aveu, avec ordre de s'emparer du navire. Ceux-ci arrivèrent et voulurent exécuter les injonctions qu'ils avaient reçues. Rouk tint bon et refusa de livrer le bâtiment. Il avait avec lui quelques hommes qui firent face aux assaillants. Une rixe s'engagea. Elle aurait pu avoir des résultats fâcheux, sans l'intervention de la police riveraine, qui opéra quelques arrestations parmi les perturbateurs, et resta sur pied durant toute la nuit suivante. L'affaire sera appelée ce matin à la cour de police correctionnelle.

RAPPORT DU CHEF DE POLICE.—Vendredi dernier, notre habile et zélé chef de police, M. J. B. Bureau a présenté au Conseil-de-Ville son premier rapport trimestriel allant jusqu'au 31 juillet dernier. Par ce document, il appert que, depuis le 1er mai au 31 du mois écoulé, 974 personnes ont été constituées prisonnières pour les crimes suivants : Ivresse, vagabondage, bruit nuisible, larcin, résistance à la police, assaut, frénésie, exposition indécente de sa personne, incendiat, vol, etc. Dans ce nombre, on compte 789 hommes et 115 femmes.—*National.*

ADMIS A L'ÉTUDE DU NOTARIAT.—Mercredi le 4 du courant, par la chambre des Notaires des Trois-Rivières M. Hubert, de cette cité, fils aîné de Petrus Hubert, Ecr., Notaire, et M. St. Cyr, de Ste. Anne de Lapérade, frère de M. le Professeur St Cyr, de l'Académie de cette paroisse.—*Ere Nouvelle.*

Liste des passagers arrivés dimanche dernier de Liverpool à bord du *Nova Scotian* :—M. et Mme. Thompson, un fils et une demoiselle, M. Facile et un ami, M. Russell, M. Codrington, M. Hemming, Wm. Hemming, M. Hemming, Dlle Hemming, M. Shuter, J. H. Tate, M. Capreol, M. Beaumont, Mme. Beaumont, Dlle. Beaumont John Beaumont, M. Sullivan, 3 Dlles Sullivan, M. et Mme Brown, Dlle Smyth, Mme Sprague et enfant, Dlle King, Dlle Gillespie, Mme. de Longueil, Dlle Hardie, Mme. Buchanan, Dlle Hale, F. J. Ogden, H. Phillips, J. L. Viger, M. Larkin, 2 enfants et une servante, MM. Picard, Lefebvre, Sentenne, Brown, Brough, Hodson, M. et Mme. Pearce, J. C. Gilmour, J. G. Gilmour, J. B. Stevenson, Mat Peebles, M. et Mme. J. Brown, Jos. Brown, M. Fowler, Rév. M. Hey, Mme. Grant, M. Neild, M. et Mme. McKirdy, Dlle Hill, M. Lévi, M. Thibaudeau, Mme Généreux, J. Rountree, M. Walker, M. Campbell, M. Ronaldson, M. Rothwell, T. Facile et un ami, B. Green, Capt. T. H. Jarvis, Capt. Seecavey, M. Hoare, M. Crooks, J. W. Barnton, A. Barnton, D. A. Ross, J. Strang, M. Liefchild, M. Carryer, M. Tayler, M. Siveright, M. Ormerod, M. Brown, M. Shaw, Capt. Dickson, Chs. do. A. do, Joseph do. Henry do. Edw. do. Mme do., Dlles Bell, Hale, Tedden, Graham, Sabines, A. Barton, M. Liddret, Ignar Shirch, et 166 d'entrepont.

MONTRÉAL:

Samedi, 14 Aout 1858.

Discours de l'Hon. A. A. Dorion.

A l'exclusion d'autres matières, nous publions ci-dessous le discours prononcé par l'hon. A. A. Dorion, à l'hôtel St. Nicholas, lors de la brillante réception que lui ont faite les électeurs de la cité de Montréal, mardi dernier. Dans les circonstance présentes, ce document est de nature à intéresser le lecteur, plus qu'aucun article que nous pourrions offrir sous la forme éditoriale ordinaire. On y verra qu'il coïncide, de tout point, avec l'exposé fait par M. Brown, à Toronto, de la politique et des vues qui auraient fait la base des opérations du ministère Brown-Dorion, s'il n'eut succombé devant les menées honteuses de personnages haut placés, et devant une position injustifiable, à quelque point de vue qu'on l'envisage. On ne pourra s'empêcher, non plus, d'y remanquer un ensemble qui contraste avantageusement avec la politique vacillante et insaisissable des administrations Macdonald-Cartier et Cartier-Macdonald. Toutes les questions vitale du jour y sont abordées de front et auraient été résolues dans les intérêts communs des deux sections. C'est le meilleur démenti que nous puissions faire à ces feuilles sans pudeur, qui n'ont pour nous combattre que l'arme du memsonge, et qui n'ont pas honte de parler de sacrifice de principes, à propos de la formation du ministère en question :

" Il était, dit-il, fort reconnaissant des nombreux témoignages de confiance que lui avaient donnés les citoyens de Montréal, en l'accueillant par la réception qu'ils lui faisaient maintenant. Toujours, depuis les derniers événements, par lesquels le siége qu'il devait à leurs suffrages était devenu vacant, il avait désiré la plus prochaine occasion de se présenter à ses commettants et de leur exposer la conduite qu'il avait cru de son devoir de tenir, non seulement durant la récente crise ministérielle, mais durant toute la session. Cette occasion venait de lui être fournie d'une manière à la fois inattendue et flatteuse ; si inattendue qu'il devait dire qu'il était arrivé le matin à Montréal, alors que ses amis l'attendaient le soir et se préparaient à le recevoir d'une aussi belle façon. Toute sa vie, il se rappellerait les égards dont il était l'objet. Après avoir été élu, l'hiver dernier, il avait été placé dans une position extrêmement difficile, car il avait perdu le précieux concours de plusieurs amis, défaits par la corruption et les fraudes au moyen desquelles le gouvernement avait emporté les dernières élections générales. Quoique restreinte par le nombre, l'opposition du Bas-Canada, puissamment aidée par le parti libéral du Haut-Canada, fit de vigoureux, mais vains efforts pour obtenir le redressement des griefs infligés aux colléges électoraux. Une majorité compacte, augmentée de tous ceux dont les siéges étaient contestés et assistés par un orateur de parti, éluda toute enquête sur les plus misérables prétextes, et au point qu'un député que la chambre avait déclaré avoir obtenu son siége par plus de trois cents votes frauduleux, tandis que la majorité n'était que de quatorze, eut permission de garder son siége, avec la farce d'une élection où 15,000 votes ont été enregistrés, et plusieurs autres avec des droits également douteux eurent aussi permission de voter contre les droits des colléges électoraux qu'ils ne représentent légalement pas. Il n'y eut point d'acte, si contraire qu'il fût aux intérêts du pays, pour lequel le ministère ne trouvât pas une majorité complaisante prête à l'appuyer même pour la justification de l'achat et de la vente des offices publics, comme tel a été le cas pour le shériffat de Norfolk. Cette sanction de fraudes aussi grossières et det ransactions inconvenantes, souleva bientôt l'opinion publique qui, par une réaction exercée sur les députés eux-mêmes, réduisit progressivement la majorité du gouvernement, jusqu'à ce qu'enfin il se trouva dans une minorité de deux sur la plus funeste mesure pour les intérêts de la province et plus particulièrement du Bas-Canada, le rétablissement des droits de tonnage sur tous les navires arrivant aux ports de Québec et de Montréal. Quoique ce vote affectât très matériellement la politique financière du gouvernement, ceux qui le composaient ne résignèrent pas. Mais un vote plus important était en réserve. La décision des autorités impériales fixant le siége du gouvernement à Ottawa avait créé une désaffection générale, et dès le commencement de la session il (M. Dorion) avait donné avis d'une résolution exprimant le sentiment du pays contre Ottawa, ainsi que de ses vues que Montréal fût choisie comme siége permanent du gouvernement. Après avoir attendu plusieurs mois, sans trouver l'occasion de soumettre la question à l'examen de la chambre, et après plusieurs tentatives infructueuses pour le faire, il avait enfin réussi à proposer une résolution désapprouvant le choix de la ville d'Ottawa, conseillé à Sa Majesté. Par des promesses de toute sorte, le ministère était parvenu à obtenir le rejet de cette motion, mais s'était engagé à donner toute opportunité de discuter encore la question un autre jour ; ce jour vint plus tôt que le gouvernement ne l'attendait, et un député proposa Montréal, sans égard pour ses intérêts, et avant qu'on eût disposé de la décision fixant Ottawa, décision qui, seule, aurait détruit toutes les chances qu'avait la première de ces villes de devenir le siége du gouvernement. On évita, toutefois, cela, grâce à une motion préparée fort à propos par M. Piché, déclarant qu'Ottawa ne devrait pas être le siege du gouvernement, et qui fut emportée par une majorité de quatorze contre le gouvernement. Deux fois le ministère—y compris MM. Cartier et Rose—avait voté qu'Ottawa était la localité convenable pour le siége du gouvernement. Deux fois ils avaient déclaré qu'ils étaient tenus d'appliquer la loi affectant de l'argent à la construction d'édifices publics dans cette ville.

En présence d'un vote de censure si direct, ils ne pouvaient faire autre chose que résigner, et ils l'ont fait. Il (M. Dorion) avait été accusé, par rapport à son vote sur cette question, de deux grands crimes ; en premier lieu, d'avoir sacrifié les intérêts de Montréal, en second lieu, d'avoir manifesté un manque de respect pour la décision de Sa Majesté. Il admettait franchement ne pouvoir pas découvrir comment, en votant pour qu'Ottawa ne fût pas le siége du gouvernement, il avait affaibli les chances de Montréal, et comment ceux qui avaient voté qu'Ottawa devait être le siége du gouvernement, avaient montré leur prédilection pour Montréal ; et quant au manque de respect à la reine, il suffisait de dire que la reine n'avait eu qu'une part infiniment petite dans le choix du siége du gouvernement, et que le respect pour la volonté du peuple est un devoir pour le représentant, tout autant que le respect pour la décision d'un secrétaire colonial, entièrement ignorant des besoins du pays, et sur l'avis duquel seul la reine pouvait agir. Mais ses faibles adversaires, en revenant au pouvoir, avaient fourni la meilleure réfutation possible de ces accusations. Il avaient déclaré qu'ils ne commenceraient pas de bâtisses à Ottawa jusqu'à ce que la chambre eût eu l'occasion d'exprimer son opinion sur le sujet. Ils avaient ainsi admis que la chambre peut exprimer des vues contraires à la décision des autorités impériales sans insulter Sa Majesté, et qu'une autre place qu'Ottawa, peut-être Montréal, pourrait être choisie. Après la résignation du ministère, M. Brown fut appelé à former un gouvernement, et il demanda sa coopération. M. Brown vous a été longtemps représenté comme un fanatique, et comme opposé aux intérêts et aux institutions du Bas-Canada. Mais depuis qu'il (M.-D.) avait eu l'honneur d'occuper un siége en parlement, il avait constamment agi de concert avec lui dans l'opposition, et il avait appris à apprécier en lui, non seulement des talents de premier ordre, mais encore des vues extrêmement libérales sur toutes les questions de politique générale ; il (M. D.) ne devait pas être détourné par les clameurs de parties intéressées qui le représentaient (M. Brown) comme une impossibilité gouvernementale. Et de ces accusations portées contre M. Brown, il en appelait avec confiance à la composition du cabinet qu'il avait formé, et demandait si l'on pouvait y trouver aucun signe de fanatisme, d'exclusivisme ou d'injustice d'aucune espèce, si, au contraire, toutes les classes et tous les intérêts n'y étaient pas équitablement représentés, parmi la section la plus libérale de la présente chambre. Il pouvait dire aussi que, en acceptant un office avec M. Brown, il l'avait fait sans aucun sacrifice de principe, et que sur les quelques questions à l'égard desquelles il avait différé d'avec lui, et qui étaient les mêmes que celles à l'égard desquelles tout le Bas-Canada différait d'avec le Haut-Canada, telles que la représentation basée sur la population, il les avaient discutées avec un désir sincère de régler ces difficultés existant entre les deux sections de la province ; et ils avaient trouvé que ces difficultés pouvaient être aplanies à la satisfaction des deux sections de la province, soit en adoptant une union fédérale, ou telles autres modifications à notre constitution présente sur la base de la représentation suivant la population, de manière à sauvegarder pleinement les intérêts et les institutions de chaque section, au moyen de garanties et de restrictions suffisantes. Le cabinet de M. Brown s'était aussi engagé à régler deux autres questions importantes, la première en fesant de la location du siége du gouvernement une question ministérielle ; la seconde, la tenure seigneuriale, en pourvoyant aux moyens nécessaires de rachat, sans injustice pour aucune partie ou section de la province ; et sur tous ces points il aurait été prêt à soumettre des mesures, à la session prochine du parlement, et à en faire dépendre son existence politique. On savait par quelles cabales un vote de méfiance, extraordinaire et sans précédent, avait été obtenu dans les deux chambres contre la nouvelle administration, pendant qu'ils étaient absents et qu'ils n'avaient aucun moyen de se défendre ou d'expliquer leur politique, et comment ce vote avait été suivi d'un refus du gouverneur, sur l'avis de ses aviseurs constitutionnels de dissoudre le parlement. Forcés à résigner, après avoir rendu leurs siéges vacants dans la chambre, les membres de l'administration de M. Brown ont à se faire réélire, tandis que leurs successeurs, par une fraude et par un changement d'offices, ont évité de se présenter devant leurs constituants.

Comme l'un de ceux qui avaient été condamnés sans être entendus, à qui l'on avait refusé cette justice et cette équité que l'on accorde aux criminels, il en appelait, de la décision de cette chambre d'assemblée au tribunal des électeurs de la cité de Montréal, dont il n'avait jamais encore eu l'occasion de mettre le jugement en doute, et aux-

quels il désirait se soumettre, sur la grande question constitutionnelle maintenant devant le pays. Il ne considérait pas cette démonstration comme un compliment qui lui était personnel, mais comme étant une approbation de sa conduite en revendiquant ce qu'il considérait être les droits politiques les plus importants du peuple de cette province. [Applaudissements.]

M. Dorion remercia alors l'assemblée et dit quelques mots en anglais, exprimant la haute satisfaction qu'il éprouvait à reconnaître publiquement l'aide qu'il avait reçue de tous les membres du parti libéral du Bas-Canada, et plus particulièrement de son collègue, M. McGee, aux talents duquel il paya un tribut d'éloge et d'admiration.

FAITS DIVERS.

—Les amis de M. Guillaume Lippé, de l'Assomption, apprendront avec plaisir son admission à la profession d'arpenteur. Les talents bien connus de ce monsieur, son amour du travail, et le brillant examen qu'il a subi lui assurent une belle clientèle et un brillant avenir.

—Jeudi soir, un nommé John Robertson, agé de 22 ans, tomba dans le bassin Elgin et se noya. Le cadavre fut repêché une demi-heure après.

— Selon le *London Free Press* du Haut-Canada, l'élection qui vient d'avoir lieu en faveur de M. A. P. Macdonald, a été un digne pendant des corruptions qui ont été pratiquées dans tant de comtés, à nos dernières élections générales. Partout il y a eu des maisons ouvertes où les gens allaient boire, menger et fumer aux dépens de "A. P." Des voitures furent louées par centaines et à des prix fous; la corruption déguisée ou publique faisait son œuvre. "Mais, dit la *Presse libre*, bien que nous n'ayons pas lieu d'être fier sous ce rapport du nouveau membre pour Middlesex Ouest, cependant son élection comme réformiste est un triomphe pour nous, car il sera un opposant solide de J. A. Macdonald."—*Journal de Québec*.

MONTRÉAL:

Mardi, 17 Aout 1858.

Premier Message Transatlantique.

On a reçu, ce matin à sept heures, à Montréal, le premier message transatlantique. Il émane de la reine, est adressé au président des Etats-Unis et conçu en ces termes:

"Sa Majesté désire féliciter le président de l'heureux achèvement de la grande entreprise internationale, à laquelle la reine a pris le plus vif intérêt."

Ce message a dû arirver hier soir à Washington.

Le président des Etats-Unis y a aussitôt répondu.

Prorogation du Parlement.

TORONTO, 16 août 1858.

Aujourd'hui, à 10 h. A.M., Son Excellence le gouverneur-général s'est rendu à la salle du conseil législatif. Les membres du conseil législatif étant assemblés, Son Excellence fit mander les membres de l'assemblée, et cette chambre étant présente, plusieurs bills furent sanctionnés; après quoi Son Excellence ferma la première session du sixième parlement provincial, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous félicite d'avoir terminé les affaires de cette longue session, et je suis heureux de voir que les sujets que j'ai recommandés à votre considération, ont reçu votre attention. L'acte abolissant l'emprisonnement pour dettes, en certains cas, et pour prévenir les transports préférentiels dans le Haut-Canada, aura l'effet, en autant qu'il y pourvoit, d'assimiler les lois des deux sections de la province, et devra, je crois, être avantageux dans son opération. Les lois du jury et la loi municipale du Haut-Canada ont, de la même manière, subi des changements, et des mesures ont été adoptées pour diminuer le coût et faciliter l'administration de la justice criminelle dans le Bas-Canada. Dans mon discours, au commencement de la session, je fis allusion à l'expédience de pourvoir à l'inscription et à la protection des personnes qualifiées à voter à l'élection des membres de la législature. Je me réjouis de voir que vous avez passé un bill sur cet important sujet. Je me flatte que le bill relatif aux pêcheries sera efficace pour encourager cette branche d'industrie. Nos communications à vapeur avec l'Europe ont continué à opérer avec succès, et je doute peu que vous n'ayez bien fait en pourvoyant à un service postal régulier par vapeur, durant la saison, à Gaspé et aux provinces d'en bas. L'appropriation pour établir une ligne postale à la Rivière Rouge, ouyrira aux malles une route non interrompue, sous le contrôle du gouvernement canadien, depuis cet établissement jusqu'à la Nouvelle-Ecosse. Une autre malle à notre réseau de chemins fer a été ajoutée par l'ouverture de la ligne de Buffalo et du lac Huron. Tout ce qui tend à augmenter le commerce des lacs est, dans mon opinion, d'une grande importance.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux que notre tarif des douanes ait reçu votre revision. J'espère que, sans surcharger le peuple, il suffira à maintenir le crédit public, fonctionnera avantageusement pour le commerce et favorisera l'industrie du pays. J'ai aussi plaisir à constater que vous avez considéré favorablement une mesure qui relâche, en quelque sorte, les restrictions sur l'intérêt de l'argent, mesure si désirée par les classes commerçantes. Je vous remercie pour les subsides que vous avez accordés à Sa Majesté, et je vous assure que je ne manquerai pas d'employer toute la vigilance et l'économie convenables à la répartition, aux divers départements de l'administration des fonds que vous m'avez confiés.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je regrette de ne pouvoir dire que la crise commerciale qui a pressé le pays, est passée entièrement comme le pensent certaines personnes. On ne revient que peu à peu de semblables difficultés; mais je prie avec ferveur, pour que notre prospérité ne tarde pas à renaître. Je ne manquerai pas d'expédier à Sa très Gracieuse Majeste la Reine votre adresse par rapport au territoire de la baie d'Hudson, aussi bien que celle qui sollicite son examin du projet du chemin de fer intercolonial. Je me propose, pendant la vacance, de communiquer avec le gouvernement de Sa Majesté et avec le gouvernement des colonies-sœurs sur une autre affaire de très grande importance. Je désire les inviter à discuter avec nous les principes sur lesquelles il serait possible dans la suite d'appliquer un lieu d'un caractère fédéral pour unir les provinces.

Je vous libère de vos travaux, en prorogeant le présent parlement.

Son Excellence sortit alors au milieu des applaudissements.

ELECTIONS.

MONTREAL.

La nomination aura lieu le 24 courant. La votation, les 1 et 2 septembre et la proclamation le 5 septembre.

IBERVILLE.

La nomination aura lieu le 26 noût courant. La votation les 2 et 3 septembre.

Assemblée Electorale.

Hier soir, une assemblée préliminaire des amis de M. Dorion, a eu lieu dans la salle de concert, rue St. Gabriel, sous la présidence de M. le Dr. Leprohon.

Messieurs Dorion, Drummond et Papin prirent successivement la parole et furent souvent interrompus par les chaleureux applaudissements de l'auditoire.

Le plus grand enthousiasme et la plus grande unanimité régnent parmi les amis de M. Dorion et les adhésions nombreuses, qu'il reçoit tous les jours, même de personnes qui l'ont combattu à la dernière élection, lui assurent un succès certain. Jusqu'à présent il n'y a encore aucun autre candidat sur les rangs. On dit même que nos adversaires se proposent de laisser faire l'élection par acclamation. Cependant nos amis ne doivent pas s'endormir dans une fausse sécurité. Que chacun continue à travailler avec ardeur, et n'abandonne la tâche que lorsque la victoire nous sera définitivement acquise!

Election de Montréal.

Nous publions, dans ce numéro du *Pays*, l'adresse de M. A. A. Dorion aux électeurs de la cité de Montréal. Cette adresse, rédigée dans un style, simple, clair et précis, expose nettement les vues de l'administration à laquelle il avait été appelé. Le lecteur remarquera que cette administration s'était composée un programme bien défini. Les principes libéraux, qui en forment l'essence n'auraient pas manqué de triompher progressivement, si le gouverneur général n'eût, par une indigne complicité avec l'ex-ministère McDonald-Cartier, trompé le cabinet Brown-Dorion. Ces deux derniers, chefs de l'opposition des deux sections de la province, non seulement s'étaient entendus pour suivre une ligne de conduite, sage, économique et progressive; mais ils s'étaient acquis le concours d'hommes distingués par leur talent, animés d'idées généreuses et populaires, quoiqu'ils n'eussent pas toujours pris une part directe dans les luttes de notre parti, contre le gouvernement.

Les noms de MM. Drummond, Thibaudeau, Lemieux, Laberge, pour le Bas-Canada et de MM. J. S. McDonald, Foley, Morris, Mowat, et Connor, pour le Haut-Canada étaient des garanties suffisantes de l'excellence du ministère Brown-Dorion. Ils prouvaient que ce ministère avait groupé dans son sein des éléments capables d'en assurer la durée et d'en faire confirmer les principes. Ces principes, il étaient, comme ils sont encore, ceux du peuple. Ils réclamaient et affirmaient ses droits, promettaient de les faire reconnaître et surtout de dissiper ces dissensions funestes, créées, pour le malheur du pays, par MM. Cartier, McDonald et leurs prédécesseurs. On a vu, par le discours de M. Brown aux électeurs de Toronto, et par celui de M. Dorion aux électeurs de Montréal, mardi dernier, quand il fut reçu si triomphalement par nos concitoyens, que ni l'un ni l'autre n'avait abjuré son passé ou même froissé ses convictions. On a vu qu'ils avaient adopté un plan pour régler toutes les grandes questions qui nous agitent:—Question de représentation d'après la population; question du siége du gouvernement; question seigneuriale; question des écoles; réformes administratives; réduction des dépenses, par conséquent des impôts.

La cordialité avait dicté cette règle politique entre MM. Dorion et Brown; il est certain qu'elle eut fait florir la prospérité au Canada, s'il leur été permis de l'appliquer. La profession de foi de M. Dorion est le complément de son discours. Elle résume bien toutes ses opinions et celles de notre cause, dont il a toujours été le champion désintéressé autant que loyal et valeureux. La preuve qu'il a porté haut ce drapeau, c'est que la plupart des mesures réclamées par lui, depuis son entrée au parlement, ont été votées ou acceptées par nos adversaires. Les droits seigneuriaux; l'abolition des réserves; l'élection au conseil législatif sont là pour le prouver. Le ministère actuel s'est trouvé dans l'obligation d'annoncer, comme entrant dans la politique du gouvernement, les principes qu'il avait répudiés et repoussés de toutes ses forces? N'a-t-il pas annoncé, à la séance de l'assemblée législative du 7 août dernier, que son programme était conçu en ces termes:

"La politique du gouvernement actuel est la même que celle annoncée dans le discours du trône, par rapport à tous les sujets qui y sont référés. On surveillera de près le fonctionnement du nouveaux tarif; il sera remanié de temps en temps, dans le but de maintenir le revenu public et de soutenir le crédit provincial et encourager incidemment l'industrie indigène et les manufactures domestiques.

"Dans ce remaniement, on s'attachera principalement à placer le tarif, sur le principe des droits *ad valorem*. L'ancien gouvernement se sentait tenu d'appliquer la loi du pays, par rapport au siége du gouvernement, mais en face du vote sur ce sujet, l'administration ne se considère pas autorisée à encourir des dépenses pour les édifices jusqu'à ce que le parlement ait de nouveau considéré toute la question dans ses différents traits caractéristiques."

Dans ce fratras l'on reconnait l'embarras du nouveau cabinet à reconnaître la nécessité de reformes et de mesures qu'il a toujours combattues.

En effet, prenons les droits *ad valorem*, M. Cartier et ses collègues n'ont-ils pas, deux fois pendant cette session même, voté contre les propositions de M. Dorion pour les faire reconnaître. Et la question du siége du gouvernement, n'est-ce pas M. Dorion qui, en pressant la considération de sa question, a forcé les ministres a déclarer qu'ils ne construiraient pas d'édifices publics à Ottawa!

C'est le Premier, M. Cartier, qui a fait cette déclaration. Cependant, M. Cartier, M. Rose et toute l'administration n'avaient-ils pas voté pour transporter le siége du gouvernement à Ottawa? Mais M. Cartier ne commet que faussetés sur sur faussetés. Ils le savent ceux quiont suivi sa carrière depuis 37 jusqu'à nos jours. Ils ne croiront pas plus à sa sincérité qu'à celle des ministres, au nom desquels il parle. Mais ils remarqueront comme nous qu'il a été forcé de faire une concession aux désirs du peuple représenté par M. Dorion et ses amis. Les progrès du parti libéral sont évidents. Ils ont grandi sous la direction intelligente de M. Dorion, qui, dans tous ses actes, s'est montré un citoyen actif, plein de cœur pour le bien-être général de notre population. Dégagé de tout esprit sectionnel, il a surtout cherché à favoriser les intérêts généraux de la province, et sans jamais négliger ceux du collége électoral qui l'avait honoré d'un mandat. Son alliance avec M. Brown devait, nous le proclamons hautement, signaler une ère nouvelle et heureuse. Les changements qu'ils se proposaient d'introduire dans la législation du pays et les bureaux publics, eussent mis fin à ces procès interminables, à cette corruption hideuse et à ce gaspillage effréné qui, depuis l'avénement de M. Cayley aux affaires, a souillé les annales parlementaires du Canada.

Le mode des impôts actuels, mode préconisé et sanctionné par le ministère Cartier-McDonald—est une ruine pour les industriels, aussi bien que pour les commerçants. Sa mise en vigueur a soulevé un cri de réprobation unanime. Tous les Bulletins Commerciaux l'accusent vertement. Et, cependant, on continue de l'employer et on continuera, quoique le ministère ait déclaré qu'il songerait à faire prévaloir les droits *ad valorem*. Ne faut-il pas couvrir la dette de £800,000, contractée par M. Cayley? On aurait pu le faire, en suivant la voie tracée par MM. Dorion et Brown, en diminuant les dépenses; supprimant les emplois inutiles, les sinécures; renvoyant les fonctionnaires parasites et en soumettant tous les offices publics à une inspection économique minutieuse. Mais M. Cartier, pas plus que M. McDonald, ne se sent disposé à agir de la sorte. A défaut de popularité, ils achètent des consciences par des places lucratives, pour ceux qui les occupent, et stériles pour la chose publique. Et pour payer ces emplettes d'hommes, ils décuplent les taxes. C'est d'une affreuse logique. Aussi, le tarif de M. Cayley a-t-il été adopté, puis appliqué. Ses effets, hélas! ne se font que trop sentir déjà.

Mais nous espérons, pourtant, que la coalition Cartier-McDonald ne tiendra pas plus que la coalition McDonald-Cartier. Elle n'a que quelques jours de vie et a éludé les questions qu'elle se vantait de résoudre. Elle était incapable de faire autrement. Car si ses chefs n'avaient pas honte de renier leurs antécédents, ils n'avaient pas le courage d'abandonner ceux qui les soudoyaient. Leurs ambitions et leur égoisme n'y auraient pas trouvé leur compte. Après avoir été battu par une grande majorité sur le siége du gouvernement n'ont-ils pas fait de ce sujet une question ouverte, pendante *ad libitum*. MM. Dorion et Brown étaient prêts, cependant à l'aborder et à la trancher de suite. Tous les votes de M. Dorion attestent son désir de voir Montréal choisi pour capitale; ses plus vaillants efforts ont été portés vers ce point, et nous avons l'assurance qu'il le poursuivra d'une manière victorieuse. Son Adresse est celle d'un homme honnête, impartial, prudent, dont l'amour de la patrie dicte les actions. Nous sommes convaincu qu'elle obtiendra l'approbation publique, et que nos compatriotes lui témoigneront leur gratitude, pour ses services passés, et leur confiance dans ses services futurs, en lui accordant unanimement leurs suffrages qu'il mérite à tant de titres.

Elections du Comté de Bagot.

[Nous nous empressons de donner insertion à la correspondance suivante, qui a toute la valeur d'un article éditorial.]

MM. les Rédacteurs,

Les électeurs de la division de Sorel commencent à s'occuper du choix d'un candidat pour la prochaine élection. Il y a déja, néanmoins, un ou deux intrigants de bas étage qui cherchent à capter les suffrages des électeurs, au moyen d'appels à l'ignorance et aux préjugés, mais avec l'union dans la partie saine de la population, ces gens seront facilement remis à leurs places.

Nous avons eu un M. Perrault, qui a eu presqu'une douzaine de partisans à la dernière élection de Bagot. Cet infortuné candidat n'a pas même pu arriver au couple cette fois-ci.

Nous avons encore M. Guévremont qui a au moins, lui, un parti dans le comté de Richelieu.

Puis le candidat évincé de Bagot l'année dernière, M. le major de cavalerie, D. S. Ramsay, essaie depuis quinze jours avec une persistance qui va jusqu'à l'entêtement, de se faire signer des réquisitions; mais les électeurs ne le comprennent ni quand il parle anglais, ni quand il parle français, ce qui fait que ses réquisitions, toutes préparées depuis trois mois, sont encore vierges de signatures.

Rien d'amusant comme cette brigade de candidats qui ne sont remarquables que par l'effrénée démangeaison qui les tourmente de devenir quelque chose.

M. Perrault a convoqué, de concert avec M. Guévremont, une assemblée à St. Hugues. Il n'a eu pour remerciment qu'une kyrielle d'épithètes malséantes de la part de celui-ci, et aussi je crois de la part de M. Ramsay, qui avait oublié ses services de l'année dernière.

M. Ramsay n'a évidemment pas la mémoire du cœur, et il y a à cela une excellente raison que je ne donne pas tout au long, me contentant de dire qu'elle est fort anologue à celle donnée à Henri IV quand, on ne pouvait pas tirer du canon en son honneur.

Cette assemblée ayant manqué, on en a convoqué une autre pour aujourd'hui, à St. Hugues encore. Malheureusement, les autres paroisses de la division ne veulent pas se laisser convoquer à St. Hugues, et aucune n'a nommé de délégués, ce qui fera peut-être que les trois candidats se trouveront tout seuls, et parleront aux murs, s'ils ne se prennent pas aux cheveux.

Une vraie assemblée avait été convoquée pour hier après vêpres, à St. Judes. La *gent* Ramsay, désirant se consoler et pouvoir dire qu'elle avait assisté enfin à une vraie assemblée, s'est rendue à celle-ci.

On fit un peu la grimace quand *on* vit que M. Dessaulles était là, mais comme une fois le vin tiré, il faut le boire, *on* se décida à faire la meilleure contenance possible. Malheureusement la contenance du major Ramsay et celle de son illustre frère TOM ne sont pas de celles qui excitent beaucoup la sympathie, surtout dans un auditoire franchement canadien. Aussi la mine de ces deux messieurs, pendant que M. Dessaulles leur donnait les étrivières, excitait-elle l'hilarité générale. Le major rougissait et prenait des airs redoutables; l'illustre *Tom* pâlissait de rage, et les spectateurs s'amusaient fort du désarroi dans lequel se trouvaient les deux frères!

Ils étaient venus là bien accompagnés, ayant pour aides-de-camp un homme devenu célèbre par la disparition, *inusitée dans la forme*, d'un livre de poll; et un autre qui avait écrit des noms dans le susdit livre *sans se douter* qu'il n'était pas officier-rapporteur, et un autre qui, par amour des procédés réguliers, avait recélé ledit livre.

Toute cette noble clique se conduisit comme d'habitude, cherchant à susciter de la querelle, et, n'y pouvant parvenir, parce qu'on les dédaignait comme gens de la pire espèce.

Monsieur TOM défendit M. Guévremont et paraissait prêt à lui donner l'accolade s'il se fût présenté. Le major n'osa pas dire qu'il se portait candidat, mais le feu de ses yeux le disait assez.

Quand M. le docteur Dorion s'adressa à l'assemblée, avec cette expression de franchise et de fermeté qu'on lui connait, les deux frères parurent comprendre qu'un Canadien de cette trempe faisait *un peu d'ombre* sur deux manvais Ecossais, et ils se tranquillisèrent un peu. Pourtant M. Dessaulles, leur ayant adressé à demi-voix, un demi-mot à bout portant, le major jugea à propos de se fâcher de nouveau, mais fut mis à la raison par le président, maire de la paroisse St. Judes. Le susdit major n'eût donc rien de mieux à faire que de se mordre les lèvres.

Enfin, après avoir ri pendant près d'une demi-heure aux dépens de ces messieurs, l'assemblée se dispersa, et eût l'inconvenance, à la barbe de la noble *gent* Ramsay, de pousser un hourra bien nourri quand M. Dessaulles monta dans sa voiture!

Après cela, ON crut devoir détaler sans trompette. On paraissait assez généralement croire que ces messieurs ne dormiraient que d'un œil dimanche soir.

Croyez-moi, MM. les Rédacteurs,
Etc., etc., etc.
UN PASSANT.

St. Denis, 16 août 1858.

LES MILICES AUX ETATS-UNIS.—Il appert du dernier tableau statistique, transmis au Congrès, pour l'année 1857, par le Secrétaire de la guerre, que toutes les milices des Etats-Unis, Etats, Territoires et Districts de Colombie, s'élèvent au chiffre de 2,755,725, dont 2,700,000 hommes d'infanterie, 20,000 hommes de cavalerie, 12,000 hommes d'artillerie et 34,000 carabiniers. La distribution par Etats est comme suit:

Maine	73,552
New Hampshire	33,538
Massachusetts	157,849
Vermont	73,885
Rhode Island	17,015
Connecticut	51,420
New-York	350,000
New Jersey	81,984
Pennsylvanie	164,000
Delaware	9,229
Maryland	46,864
Virginie	150,000
Caroline du Nord	79,448
Caroline du Sud	36,072
Géorgie	78,699
Floride	12,123
Alabama	76,662
Louisiane	90,732
Mississippi	36,084
Tennessee	71,252
Kentucky	88,838
Ohio	176,455
Michigan	92,063
Indiana	53,913
Illinois	257,420
Wisconsin	51,325
Iowa	——
Missouri	118,036
Arkansas	36,054
Texas	19,766
Californie	207,700
Minnesota	2,003
Territoire d'Utas	2,831
Dist. de Colombie	8,201

LES RUMEURS.—On dit que le très honorable E. Ellice seigneur de Beauharnais et membre de la chambre des Communes en Angleterre a par son influence beaucoup contribué à la nomination de Sir Edmund Head comme gouverneur-général. On dit que M. Ellice qui est actuellement à Toronto est un des principaux actionnaires de la compagnie de la Baie d'Hudson et qu'il vient exercer son influence sur le gouvernement Canadien dans l'intérêt de ladite Compagnie. On dit aussi que le dit M. Ellice aurait trouvé plus avantageux de regler ses petites affaires avec *Johnny* et *Cartier* et qu'il aurait exercé beaucoup d'influence sur le gouverneur pour lui faire jouer la comédie dont il a été le principal acteur. Que pour mieux réussir on aurait employé le *Draper* qui de concert avec *Johnny* auraient suggéré le fameux *mémorendum* de son Excellence.

On dit aussi que M. Ellice dans l'intérêt de la Compagnie de la Baie d'Hudson, a pris pour 120,000 piastres d'actions, dans le *Times* de Londres pour exercer quelqu'influence sur le *Times* en faveur de la Compagnie en question. On dit aussi que ce M. Ellice qui n'a pas d'influence sur le présent cabinet anglais ne pourra pas sauver le gouverneur de la censure qui lui vaudra son rappel et la perte de ses £7777.—*National*.

Chambre d'Agriculture

DU BAS-CANADA.

MONTREAL, juillet 29, 1858.

Presents.—MM. J. Yule, *Président*, E. L. De Blois, *Vice-Président*; P. O. Chauveau, J. W. Dawson, M. Desaulniers, J. Guilbault, F. X. Leclere, J. Logan, F. M. Ossaye, B. Pomroy, C. Taché, J. C. A. Turgeon.

Le président fait rapport de ce qui s'est passé depuis la dernière assemblée.

La chambre fait choisir les Juges de la prochaine expostion à Montréal.

Le secrétaire fait rapport à l'assemblée que le *Journal de l'Agriculteur* sortira son dernier numéro le 1er du mois d'août et refuse la rédaction pour l'avenir.

Il est alors proposé par M. Taché et résolu:

Qu'un comité de trois membres composé de M. le Président, Chauveau et Turgeon soit nommé pour régler d'une manière finale l'affaire d'un Journal de l'Agriculteur pratique, et que ce comité soit autorisé à traiter pour une somme collective annuelle pas plus grande que $2,000 pour la publication du journal français et du journal anglais.

Résolu: que toutes les impressions de la chambre soient faites dans les deux langues.

Des pétitions de la part du secrétaire et du sous-secrétaire sont mises devant la chambre.—Il est alors proposé par M. Ossaye et résolu:

Que M. Perrault reste seul chargé du secrétariat de la chambre d'Agriculture et comme tel responsable vis-à-vis de la chambre.

Que le bureau soit toujours occupé de 10 heures a. m. a 2 heures p. m.; soit par M. le secrétaire soit par M. le sous-secrétaire.

Que cependant le secrétaire devra tenir le bureau en personne les mardi et vendredi de chaque semaine, plus tout le temps qu'il sera nécessaire à l'époque des expositions.

Que le salaire de M. le secrétaire sera de $800 annuellement et celui de M. le sous-secrétaire de $600.

[Par ordre.]

J. PERRAULT,
Sec. de la Chambre d'Agr. B. C.

Nouvelle Calédonie

MINES D'OR DE LA RIVIÈRE FRAZER.

Nous avons reçu hier la malle de la Californie. Les dernières nouvelles qu'elle apporte sont datées du 20 juillet. Il est toujours grandement question des mines de la rivière Frazer. La plupart des rapports publiés, il y a quelque temps dans le *Pays*, sont confirmés par les journaux californiens. *Le Phare* de San-Francisco, feuille très bien renseignée et qui s'occupe fort de la nouvelle découverte est rempli de détails d'un haut intérêt. Nous lui empruntons une partie des informations qui suivent.

Le pays, connu sous le nom de Nouvelle Calédonie, est montagneux et très boisé. Il renferme un grand nombre de lacs et de rivières. Les plus hautes montagnes, couvertes de neiges éternelles, sont situées vers le lac Stewart et le lac Babine, dont elles ont pris le nom. Presque toutes les rivières se jettent au sud dans la rivière Frazer, ou dans la rivière Simpson vers le nord.

La Nouvelle-Calédonie est bornée, au nord, par l'Amérique Russe et la mer Arctique; au sud, par le territoire qu'arrosent les affluents du Rio Columbia, vers le 49e degré environ; à l'est, par les montagnes Rocheuses, et à l'ouest par la mer.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie est assez doux d'avril à septembre. La neige commence à tomber au mois de novembre, et couvre la terre jusqu'à la fin d'avril.—Dans le nord, son épaisseur est souvent de six pieds, et bien qu'il y ait des parties de terres fertiles, surtout le long des rivières, les gelées du printemps deviennent préjudiciables à l'agriculture.

On trouve dans tous les établissements des bœufs et des chevaux. Tout le pays, à l'exception de la contrée environnant le fort Alexandria, est couvert de bois épais où croissent des pains, des frênes, des saules, des peupliers et des érables.

L'eté, les voyages se font à cheval et en canots, et pendant l'hiver dans des traineaux que des chiens conduisent; trois de ces animaux suffisent pour trainer un poids de 200 livres. Lorsque la neige n'est pas assez solide, on est obligé de voyager à pied avec des raquettes.

Une foule de vallées jouissent d'une grande fertilité et d'un climat salubre. Les meilleures régions sont celles que l'on trouve autour du Puget Sound, près de la rivière Kaoulis et sur les bords de l'Ouallamet qui se jettent dans le Rio Columbia. L'étendue de ces régions est 150 lieues nord et sud sur 30 et 40 de large.

Le Rio Columbia ou Oregon est le plus important des fleuves de l'Amérique du nord, sur la côte du Pacifique.

Les premiers essais agricoles sérieux qui aient été tentés sur la partie occidentale du territoire de la compagnie de la Baie d'Hudson ne remontent guère qu'à une vingtaine d'années.

Il furent faits par une société, au capital de $500,000, sous le nom de *Puget Sound Agricultural Society*. L'établissement prospéra si bien qu'au bout de quelques années un officier de la compagnie de la Baie d'Hudson disait, que "cet établissement sur les bords de la baie de Puget était le noyau d'un future empire dans l'ouest." La population blanche, est composée principalement de Canadiens-français. Ils se sont fixés, depuis 1831, sur les bords de la rivière Ouallamet.

"Les Canadiens sont restés Français de cœur, dit le *Phare* du 8 juillet. Le souvenir de leur première patrie se conserve vivace parmi eux, et ce sentiment se manifeste avec une touchante effusion chaque fois que le hasard les met en rapport avec quelque "Français de France" comme ils nous appellent. Ce sont de leur part mille questions sur la France, mille regrets exprimés d'avoir été abandonnés par elle, et des vœux ardents pour recouvrer leur nationalité primitive. Qu'un Français s'arrête dans leurs fermes, il est sûr d'y trouver la plus franche hospitalité; pour lui, leurs meilleurs chevaux; et, dans ses explorations, ils sont heureux de lui servir de guides. Un culte aussi inaltérable pour une Patrie perdue a véritablement quelque chose qui remue l'âme et qui appelle la sympathie."

Voici les noms des principaux Canadiens établis sur les rives de l'Ouallamet, aux environs d'un débarcadère nommé le campement du Sable.

Michel Laframboise,	établi en	1831,
J. B. Desportes,	do	
Joseph Gervais,	établi en	1832
J. B. Perrault,	do	
J. Delort,	do	
Etienne Luciat,	do	
Xavier Lacoste,	do	
P. Billique,	établi en	1833
Jh. Deloze,	do	
J. Arguette,	do	
Xavier Dudevant, établi	en	1834
André Longpré, établi	en	1835
Louis Fourrier,	do	
Charles Plante,	do	
Charles Rondeau,	établi en	1836
André Picard,	établi en	1837
Georges Gay,	établi en	1838
Charles Roy,	do	
Louis Fortier,	do	
Stanislas Jacquet,	do	

L'abbé Blanchet [pour la Mission de St.-Paul], établi en 1839.

Ces 21 colons possédaient à eux seuls, en 1843, un ensemble de plus de 1,500 hectares clos, dont près de la moitié était cultivée, et, en outre, 700 chevaux environ. A la même époque, la totalité des colons français de l'Ouallamet comptait 3,000 bœufs, 1,800 chevaux, 3,000 cochons et 500 moutons. Ils avaient récolté dans l'année 10,000 hectolitres de blé et 3,000 de légumineuses et autres grains, tels qu'avoine, pois, fèves et haricots.

La langue française est la seule en usage dans la colonie. Les maisons sont construites en bois et entourées de légères palissades. Il existe une grande quantité de missions catholiques. MM. Blanchet et Demers en ont fondé une. L'influence des missionnaires sur les Indiens est très considérable.

Les bois sont généralement de belle taille, et de qualité supérieure. On trouve des pins qui s'élèvent jusqu'à 300 pieds avec un diamètre de 15 à 18 pieds. Mais ces arbres, poussant au milieu d'une hatmosphère humide, présentent un grain spongieux et trop gros. En été ils se dessèchent aisément, tandis qu'en hiver leur poids s'augmente et leurs flexibilité diminue à cause de la quantité d'eau qui reste dans les pores.

Passons aux mines.

La moyenne de leur rendement journalier est de 14 à 16 piastres par homme. Un aventurier, placé dans les environs du fort Yale, annonce qu'il fait quotidiennement de 25 à 28 piastres dans un placer sec.

La *Victoria Gazette* donne un aperçu des principales professions ou industries qui auraient présentement d'assez belles chances de réussite à Victoria:

Quelques ferblantiers y trouveraient une occupation lucrative.

Un savetier ferait quelque chose.

Les forgerons sont en demande.

Un appareil pour forer des puits artésiens donnerait de bons résultats à son propriétaire.

L'eau potable, qui est rare à Victoria, peut se trouver, dit-on, abondamment à quelque distance de la ville; en conséquence, quelques porteurs d'eau, munis de leurs tonneaux, feraient de l'argent.

On lit dans une correspondance, sous la rubrique *Victoria 6 juillet*:

"Les *town-lots*, situés sur les derrieres de la ville se vendent 100 piastres chaque. Vendus à l'amiable ils atteignent au chiffre de 300 et 400 piastres. Les terres du gouvernement sont cotées £1, l'acre, mais à une distance de 15 à 20 milles de Victoria."

Et plus loin:

"Les forêts de sapin couvrent l'intérieur de l'île, qui, du reste, est inconnu et inhabité, suivant le dire de Mgr. Demers, un Canadien dont j'ai, comme tous les Français ici, beaucoup à me louer. Il habite Victoria depuis six ans et a passé vingt ans sur les bords du Frazer et l'Intérieur de la Nouvelle-Calédonie. Il nous a donné des détails incroyables sur la richesse de ces contrées. La présence du "vil métal" lui était connue depuis longues années; il explique la parfaite ignorance de la mère-patrie et de nous-mêmes Californiens à cet égard, par les mobiles intéressés qui ont dominé la Compagnie d'Hudson Bay et lui ont fait tenir la chose secrète, jusqu'à ce que le mystère s'est dévoilé de lui-même."

Plus loin encore:

"J'ai vu de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu, dans les magasins de la compagnie de la Baie d'Hudson, un envoi de poudre d'or, du Fort Hope, de 250 livres.

"L'or commence à circuler, mais naturellement en très petite quantité. Les moyens de transport pour les mines, soit le steamer qui part tous les quatre jours, soit les canots, sont insuffisants."

Nous terminerons cet article par les conseils suivants que M. Chs. Cadioux, auteur de la lettre précédente, donne à ceux qui sont résolus à partir:

"A bord des vapeurs, on est mal nourri et obligé souvent de coucher sur le pont, ainsi que cela m'est arrivé à bord du *Pacific*, durant sept nuits. Il y avait à bord de ce vapeur 600 passagers, et parmi eux se trouvait un grand nombre de loafers—gamblers— voleurs— auxquels il a fallu faire attention durant le voyage.

"Il faut prendre passage pour Victoria, et non pour Bellingham Bay. Tous les cinq jours, le steamboat *Surprise* vient chercher à Victoria les voyageurs qui veulent aller au Fort Hope. De ce point au Fort Thompson, on va à pied.

"Chaque passager doit emporter pour deux mois de vivres, à moins qu'il ne préfère les acheter à Victoria. Comme la température n'est guère bonne au Livonac, il faut se munir d'une bonne tente. Enfin, le plus essentiel, c'est d'avoir encore 150 ou 200 dollars en poche, après les vivres et le passage payés jusqu'à Victoria.

"S'il était possible d'amener des ânes ou des mules, ils seraient pour leur propriétaires d'une grande utilité.

"Chaque voyageur devra apporter le plus de monnaie blanche possible. Elle manque complètement ici; les Indiens la préfèrent à la monnaie d'or.

"Comme l'or est très fin, surtout sur le Frazer, l'emploi du mercure est nécessaire. Ce métal est fort rare, et ceux qui en ont un peu le gardent. Au Fort, on en a vendu à 6 piastres la livre, mais il n'y en a plus aujourd'hui.

"Avant de terminer, je dois vous dire que le cognac vaut ici 5 dollars la bouteille. Les Indiens se l'arrachent, ils le boivent comme du petit lait. Tous ceux qui en avaient apporté l'ont écoulé ce prix. Le vin est consommé par les Canadiens au prix de 3 piastres la bouteille. Il n'y a plus une seule goutte d'eau-de-vie dans le camp. On peut cependant se procurer au Fort une espèce de gin, au prix modique de dix piastres le gallon; mais on n'en délivre pas à moins de 2 gallons et demi..."

FAITS DIVERS.

L'OR DANS LE BAS-CANADA.—Plusieurs fois déjà le bruit s'est répandu que l'on avait trouvé de l'or dans le Bas-Canada. De très petites quantités ont été, il est vrai, recueillies aux environs de Québec et près de la Chaudière. Il existe au musée de géologie des spécimens de cet or. Les mines ne donnant, toutefois, pas un rendement profitable, les fouilles commencées furent abandonnées, puis reprises et quittées de nouveau. Pendant dix-huit mois ou deux ans, il n'en a plus été question. Mais dernièrement une compagnie de Canadiens-Français s'est remise à l'œuvre. Elle a ouvert une large et profonde excavation dans la montagne Bonhomme, près de Québec, et, après un travail lent et difficile, vient d'arriver sur un gisement aurifère. Les pépites qu'on extrait du puits sont de la grosseur d'un grain de riz, et peu nombreuses. Mais la compagnie espère trouver bientôt une veine plus productive. Nous ne serions pas surpris que ses espérances fussent réalisées.

VOL DE GRAND CHEMIN.—M. Nemiah Wright est un jeune américain, habitant la ville de Jersey. Jeudi dernier il arriva à Montréal, dans l'intention de visiter notre metropole. Vendredi, dans la soirée, il se rendit dans la rue Ste. Marie. Après avoir écouté la musique sur la place Dalhousie, il résolut, vers neuf heures, environ, de rentrer chez lui. Mais la soif ou une diabolique tentation l'entraîna dans un cabaret. Il y trouva trois hommes avec lesquels il entama une conversation qui dura jusqu'à minuit et fut, comme de raison, alimentée par de fréquentes libations. Alors, un de ses interlocuteurs, George Pell, lui demanda où il se proposait d'aller. M. Nemiah Wright répondit qu'il retournerait à son domicile. L'autre l'invita à monter en voiture. L'américain consentit, et se plaça dans un cab avec ses trois compagnons. Le véhicule roula, roula rapidement. Un à un les bruits de la ville s'éteignirent, les maisons disparurent, et Wright commença à craindre de s'être fourvoyé. Il garda ses appréhensions pour lui, jusqu'à ce qu'un des hommes commanda au charretier de s'arrêter. Ce dernier obéit. "Qu'est-ce que cela!" s'écria Wright, remarquant qu'ils étaient dans un lieu désert. "Oh! rien," répondit négligemment Pell. "Il fait trop chaud là-dedans. Nous allons descendre pour prendre un peu l'air. Ça vous va-t-il!" L'Américain se laissa persuader et mit pied à terre. Le cab s'éloigna légèrement. Et tout à coup, les trois convives du malheureux Wright se précipitèrent sur lui en faisant pleuvoir sur son dos une grèle de coups. Il appela, cria au secours. Rien n'y fit. Les malfaiteurs le renversèrent; puis, l'ayant fouillé, lui prirent un portefeuille renfermant à peu près cent soixante dollars en or et en argent et un billet de cent piastres sur la banque de Jersey City. Ensuite, ils s'élancèrent dans le cab et partirent au galop. M. Wright se traîna jusqu'à la ville et fit sa déposition. De suite, l'agent de police Coulomb fut envoyé à la découverte des bandits. Avec cette habileté qui le caractérise il fut bientôt sur leur trace et, samedi, ils furent arrêtés. Ce sont les nommés George Pell, William Perry et Pierre Galipeau, tous trois déjà connus par des actes répréhensibles. Nous apprenons que le conducteur du cab, Cajolet Lafontaine, a aussi été appréhendé et écroué avec ses complices à la prison de Montréal.

—Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs se sont introduits dans l'atelier de M. de Feo, No. 88, rue St. Jacques, et ont mis en pièces un magnifique portrait de M. Wilson, que M. de Feo était sur le point d'achever. Ce portrait était, on le sait, destiné à remplacer celui que des misérables de la même espèce ont mutilé, il y a quelques années, dans la salle du conseil. M. de Feo travaillait depuis plus de trois mois à son œuvre. Le dommage que lui cause cet acte de vandalisme est considérable. La municipalité de Montréal lui viendra, pensons-nous, en aide. Comme il s'agit, sans-doute, là d'une vengeance politique exercée contre l'original du portrait, il nous semble juste que l'artiste innocent ne soit pas victime d'une méchanceté aussi puérile et aussi odieuse

—Un incendie s'est déclaré hier, entre onze heures et minuit, aux environs du Griffintown. Le feu à dû faire de grands ravages. Mais au mament de mettre sous presse nous ignorons qui en a été victime.

EUZÈBE PARENT.—Le public n'a point oublié le meutre du malheureux Simpson, tué lâchement, le 16 avril 1857, au coin d'un bois, près de St. Louis de Gonzague. Deux jeunes gens, François et Euzèbe Parent, prévenus de ce crime; furent appréhendés, jugés aux assises d'octobre, et acquittés, parce qu'il n'y avait contre eux aucune preuve évidente, quoique les débats du procès eussent induits une foule de personnes à les croire coupables,

Après leur acquittement, les deux frères retournèrent à St. Louis. Puis l'un d'eux, Euzèbe se rendit aux Etats-Unis. Ce qu'il y fit, nous ne le savons; mais à la fin de la semaine dernière, la police de Montréal reçut avis qu'il avait volé un cheval, conduit et vendu l'animal au Canada. Coulomb, fut lancé à la poursuite du malfaiteur. Il parvint à l'arrêter, hier, à Lachine. Amené devant le magistrat de police, Eusèbe Parent a nié la culpabilité dont on l'accusait. Il a été écroué à la prison. Les autorités américaines le réclament; mais nous ne pensons pas qu'il leur soit livré, car le vol par escroquerie n'est pas spécifié dans le traité d'Ashburton comme entraînant l'extradition.

VOL.—Deux ouvriers Canadiens-Français ont été, samedi, le 7 du courant, victimes d'un vol assez considérable.

Ces deux ouvriers travaillaient au pont Victoria. Ils demeuraient momentanément dans une cabane en planches qu'ils avaient construite sur l'une des piles médianes. Cette cabane renferme leurs effets et une malle où ils déposent ce qu'ils ont de plus précieux. Ayant touché une somme de cent vingt piastres, nos deux hommes la placèrent dans la malle, avec l'intention de la porter chez eux dans la soirée. Par malheur, ils parlèrent de cet argent, en présence de plusieurs de leurs compagnons. Le soir, en revenant à la hutte, après journée finie, les imprudents furent assez peu agréablement surpris de trouver la porte de leur logis ouverte, et la caisse défoncée. Il n'est pas besoin de dire que les 120 piastres avaient pris une direction inconnue. Après quelques moments accordés à la douleur et à la colère, les volés coururent prévenir un des contremaîtres. Celui-ci ordonna une perquisition générale. Mais on eut beau chercher dans les chantiers, fouiller, fureter dans tous les coins, l'argent fut introuvable, il est encore introuvé et il n'est guère probable qu'il revienne jamais en la possession de ses propriétaires légitimes.

NOYÉ.—Samedi dernier, un vieillard infirme, le nommé Frénière, peintre de son état, se jeta dans le canal près de l'écluse St. Gabriel et se noya. Charrié par les eaux, son cadavre alla se loger sous une des portes de l'écluse. Pour le repêcher, on fut obligé de faire descendre un plongeur qui attacha le corps avec une corde et quatre hommes, la saisissant à une des extrémités, essayèrent de le retirer. Mais la corde cassa et le cadavre fut de nouveau entraîné par le courant. Il n'a pu être retrouvé. On attribue le suicide du malheureux Frénière au désespoir dans lequel l'avait plongé une condamnation à un chelin d'amende, subie la veille, pour assaut et batterie.

—James Barrie, matelot à bord du vapeur *Andrew*, tomba, le 15, dans le canal, et fut sauvé par le connétable Taaf.

—Le même jour un cheval et une voiture, appartenant à M. Desjardins, tombèrent du haut de la chaussée sur le quai, vis-à-vis du bassin King, et la voiture fut mise en pièces.

Suivant le rapport du connétable Patterson, quoique la nuit fût très noire, les falots du quai n'étaient point allumés. Le préposé aux lampes devrait, ce nous nous semble, être sévèrement puni de sa négligence.

— M. Richer, d'Yamachiche, nous autorise à confirmer le fait d'abus de confiance, annoncé sur l'*Echo du S. Maurice*, du 9 juillet dernier, et dont s'est rendu coupable à son égard un nommé Charles Brunelle, de Chazie, état de New-York, propriétaire de la barge, "*J. S. Russing of Burlington.*" dans l'habitude depuis plusieurs années de transporter du bois et du grain du Canada aux Etats-Unis. Ce navigateur avait déjà plusieurs fois été envoyé par des acheteurs de grains charger chez M. Richer; cela lui avait attiré sa confiance, et ce fut ce qui l'engagea à le charger, au propre compte de sa maison, de bois et de grain pour Troy, où il devait aller le rejoindre. M. Richer arrivé au rendez-vous, avec son gendre M. Hart, attendit et ne voyant point ressoudre la charge, prit l partie d'aller à sa rencontre, et après avoir parcouru environ six milles, il apprit que bois, grain, barge, tout était vendu, et l'individu décampé avec l'argent dans sa poche, pour les pays de l'ouest.

L'affaire est entre les mains de la justice, à Troy; deux avocats sont employés de la part de M. Richer pour réclamer les effets contre les acheteurs; il récompensera généreusement ceux qui parviendraient à découvrir et amener le délinquant à justice.

N. B. — Les autres journaux français et anglais sont priés de reproduire cet article.—*Ere nouvelle.*

INCENDIE AU BASSIN DE GASPÉ.—Mardi, le 14 du mois dernier, une magnifique église,—l'un des plus beaux édifices de la côte—que l'on venait de finir dans Douglastown, village situé dans l'Anse de Gaspé, est devenu la proie des flammes.

Il paraîtrait que, durant l'absence du bien-aimé missionnaire, Messire Fafard, qui dessert cette paroisse, son domestique, jeune homme, serait entré dans l'ancienne église attenant à la nouvelle, et en fumant aurait laissé tomber quelques étincelles. Telle aurait été la cause de l'incendie. Il faisait une forte brise et malgré tous les efforts, on n'a pu empêcher les deux édifices de devenir la proie des flammes.

Cette perte est d'autant plus regrettable que c'est la troisième église de cette localité dont les habitants ont à déplorer la ruine. Malgré cela, à l'arrivée du zélé et infatigable missionnaire, tous les habitants se sont réunis et ont décidé d'une voix unanime qu'ils feraient tous les sacrifices et qu'il fallait qu'un autre temple fût élevé sur les décombres encore fumant de celui que l'élément destructeur venait de leur enlever. Il fut de plus décidé que l'on en commencera la construction dès l'arrivée des pêcheurs, c'est à dire de bonne heure cet automne.

Honneur aux braves et catholiques habitants de Douglastown, qui, malgré la gêne générale n'hésitent devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agit de leur religion!—*National.*

MATELAS DE SAUVETAGE.— Un de nos compatriotes, dit le *Courrier de Lyon*, vient de trouver le moyen d'utiliser le liége d'une singulière manière. Après avoir réduit cette substance en une poudre presque impalpable, il en fait des matelas et des oreillers qui, outre le moelleux et l'élasticité de la laine et du crin, ont l'avantage d'être insubmersibles. Un seul de ces matelas pesant environ 10 kilogrammes peut porter facilement six hommes sur l'eau. Cet industriel est parti il y a quelque temps pour Paris, afin d'y prendre ses brevets et de soumettre son procédé au ministre de la marine.

GASCONNADE.— Un gascon, dit-on, ayant perdu son cheval à Rome, fit publier dans les carrefours que, *s'il ne le trouvait pas, il se verrait obligé d'en venir à l'extrémité à laquelle s'était porté son père en pareille occasion.* Celui qui avait dérobé le cheval, craignant quelque chose de sinistre et, d'autant plus inquiet qu'il ignorait ce qu'il avait à craindre, ramena le cheval. Le cadédis, fort satisfait, disait gaiement qu'on avait fort bien fait et qu'il était fort aise de ne pas être réduit à imiter la conduite de son père, ce qu'il eût pourtant fait, si on ne lui eût ramené son cheval. On lui demanda ce qu'avait donc fait *monsieur son père.* "Eh! sandis, répondit-il, n'ayant plus que la selle, il la mit sur son dos et s'en retourna à pied. J'en eusse fait autant que lui si on n'eût eu la bonté de me ramener mon cheval.

ILLUSION DIABOLIQUE.—Le *N.-Y. Times* met au compte de la Louisiane une histoire que nous n'avons pas encore vu circuler. Nous dénonçons le canard à notre confrère du *Villageois*, lequel est fort bien placé pour en juger, car les scènes du drame se passent à Marksville.—Donc, il y a quelque temps, suivant la chronique du *Times*, vivait en cette bonne cité de Marksville, un couple très-mal assorti. La chaîne du mariage était si lourde à l'époux surtout, que, pour la briser, il eut recours au suicide. Mais, il n'entendit point que sa moitié en fût affranchie, et il continua à agiter et tirer cette malheureuse chaîne, du fond du séjour infernal où il résidait, pour ses péchés. La dame était, chaque nuit, hantée et persécutée par l'âme en peine du suicidé, et elle en perdit le boire et le manger. Après l'âme de son mari, ce fut le diable en personne qui vint la prévenir que toutes les fois qu'elle voudrait prendre quelque nourriture, lui, le diable, serait là pour l'en empêcher. Et il tint parole, et vingt-sept jours durant, il fut toujours là, prolongeant la passion de l'infortunée, qui mourut de faim au bout de vingt-sept jours. Après une pareille diète le dénouement n'a rien d'étonnant.

REMÈDE CONTRE LA RAGE.— Un hydrophobe ayant bu par erreur un verre de vinaigre en guise d'autre remède, se sentit soulagé. Un médecin de Padoue l'ayant appris, fit l'essai de la recette sur un de ses patients. Il lui donna une chopine de vinaigre le matin, une à midi, et autant le soir, et ce procédé guérit parfaitement le malade.

—M. Miot, ex-représentant de la Montagne, est actuellement photographe à Alger. Voici comment est conçue sa carte professionnelle:

MIOT,

Ancien pharmacien, ex-conseiller-général de la Nièvre, ex-représentant du peuple, ex-transporté du 2 décembre 1851,

Photographe, 1, rue du Bey.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

LIGNE DE MONTRÉAL.

(*Rapporté pour le Pays.*)

CONSEIL LÉGISLATIF.

TORONTO, 10 août.

Après un long débat, la motion de M. de Blaquière pour une adresse à Son Excellence, le remerciant de la position constitutionnelle qu'il a pris, en défense de sa prérogative, est retirée.

Les bills suivant sont lus une troisième fois: Chartre de la banque de Québec; Incorporation de St-Jean; Acte des pêcheries.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SEANCE du 10 août.

Le bill, concernant l'obligation du gouvernement contre les chemins de fer, est lu une seconde fois, ainsi que le bill pour créer un stock provincial et pour abolir l'arrestation en matière civile.

La chambre se forme en comité de subsides et adopte les estimés supplémentaires suivants: $50,000 pour le creusement du canal Welland, $13,000 pour compléter les phares du lac Huron; $30,500 pour les phares de la Pointe Pelée; $50,489 pour l'amélioration de la rivière Saugog; $25,645 pour les phares dans le canal de la baie Burlington; $30,000 pour réparation des édifices publics; $6,951 pour la douane; $16,543 pour le bureau de poste de London; $12,000 pour la douane et la poste de Kingston; $100,000 pour la douane de Québec; $20,000 pour l'exploration de l'Ottawa.

CONSEIL LÉGISLATIF.

TORONTO, 11 Août 1858.

La motion relative au siége du gouvernement fut retirée. Les bills relatifs aux chemins de fer de l'ouest, du sud, de Marmora et Belleville furent lus et référés à des comités.

Plusieurs bills de l'assemblée furent lus pour la première fois.

Le conseil s'ajourna.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

TORONTO, 11 Août 1858.

Ce matin, les bills suivants furent lus pour la 3e fois:

Pour incorporer le bureau des commerçants de bois d'Ottawa.

Pour incorporer la compagnie du canal de la Rivière Ste. Claire et Two Creeks.

Pour incorporer le collége de l'Assomption.

Pour étendre les limites du village incorporé de Coledonia.

Pour autoriser les municipalités qui ont du stock dans la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley à être mieux représentées dans le bureau de direction.

Pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada.

Pour amender l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada.

Cet après-midi, beaucoup de bills privés ont été lus.

Hier soir, après l'expédition du rapport, les motions suivantes furent successivement proposées.

M. Ross proposa de résoudre que M. Rose ayant, depuis son élection pour la cité de Montréal, résigné l'office de solliciteur-général pour le Bas-Canada, et ayant, le 6 août, accepté un autre office, nommément la place de receveur-général, au lieu de l'hon. F. Lemieux qui l'occupait comme membre d'un cabinet entièrement nouveau—auquel dernier office un salaire annuel est attaché, plus considérable que celui auquel lui donnait droit son premier office de solliciteur-général, et ayant, 24 heures après, résigné l'office de receveur-général, et accepté de nouveau son premier office de solliciteur-général, a, par ce fait, rendu son siége vacant. Perdu, 51 contre 32.

En amendement à une motion pour l'émission d'un writ pour Brockville, M. Piché proposa que les mots suivant fussent ajoutés à la motion: "Et cette chambre, sans vouloir retarder l'émission du writ pour l'élection d'un membre à Brockville, regrette que la population française ne soit pas suffisamment représentée dans l'administration, dont la formation a rendu le dit siége vacant."—Perdu, 53 contre 26.

M. Piché fit de nouveau motion en amendement que les mots suivants fussent ajoutés à la motion principale: "Et que cette chambre, sans vouloir retarder l'émission d'un writ pour l'élection d'un membre pour Brockville, est d'opinion que le ministère, dont la formation a rendu le dit siége vacant, est composé de trop de personnes dont les intérêts sont liés, directement ou indirectement, avec ceux du Grand Tronc."— Perdu, 42; contre, 29.

M. Bureau fit motion en amendement que les mots suivants fussent ajoutés à la motion principale: "Que cette chambre, tout en ne voulant pas retarder l'élection de Brockville, ne peut s'empêcher d'exprimer son regret que l'administration n'ait pas mentionné sont intention de présenter quelque mesure pour le règlement final des droits seigneuriaux, et pour pourvoir au paiement de l'indemnité pour le rachat des lots et ventes et autres droits casuels, de manière à en décharger entièrement les censitaires."—Perdu, 61 contre 14.

M. McGEE fit motion, en amendement, que les mots suivants fussent ajoutés à la motion principale: "Et tandis que cette chambre n'a pas le désir de retarder l'élection de Brockville, elle ne peut s'empêcher de constater son opinion que la manière en laquelle plusieurs membres de l'administration dont l'hon. J. A. Macdonald était le chef, ont repris leurs anciens offices, en acceptant d'autres offices dans l'espace du quelques heures, seulement pour éviter une ré-élection, est une évasion frauduleuse de l'acte d'indépendance du parlement, et une violation grossière des droits du peuple par les membres de l'administration, et qu'ils ont perdu par là tout titre a la confiance de cette chambre et du pays. Perdu.—Pour, 52; contre, 28.

La motion principale fut alors adoptée et des writs furent aussi émanés pour Shefford et pour Sherbrooke.

La chambre se forma alors en comité sur les subsides et passa les estimés supplémentaires.

Plusieurs bills furent alors retirés, parmi lesquels se trouve l'acte pour amender les actes incorporant la cité de Montréal.

Les bills concernant les régistrateurs et le jury furent passés, ainsi que diverses mesures de moindre importance.

CONSEIL LÉGISLATIF.

SEANCE du 12 Août.

Les bills du Great Southern et du Great Western sont lus une troisième fois et passés.

Le bill de la compagnie de transport nord-ouest est lu une troisième fois et référé à un comité.

ASSEMBLEE LÉGISLATIVE.

TORONTO, 12 août.

Après le départ des rapports, hier, le bill sur l'usure subit une troisième lecture; 36 pour, 16 contre.

Pour:— Alkins, Benjamain, Borton, J Cameron, M Cameron, Carling, Cayley, Cartier, Christie, Clark, Daly, Fellowes, Ferres, Gould, Harwood, Holmes, Macbeth, McLeod, Mattice, A P Macdonald, McKellar, McMicken, Morrison, Notman, Playfair, Pope, W F Powell, Roblin, Rose, W Scott, Short, S Smith, Talbot, Webb, et Wright.— 36.

Contre:— Beaubien, Bourassa, Cauchon, Chapais, Cimon, Coutlee, Dunkin, Fortier, Fournier, Gaudet, Labelle, Langevin, Laporte, Panet, Price, et Tassé,— 11.

Aujourd'hui, troisième lecture du bill pour la création d'un stock provincial.

Le bill pour l'enregistrement des voteurs est adopté en comité.

Les bills pour l'incorporation de la société de St.-André, de Montréal, et aider les étudiants en droits du Bas-Canada sont votés.

Troisième lecture du bill des subsides.

Un vote de non-confiance, proposé par M. Bureau, ayant été perdu par 47 contre 19, on adopte une clause pour pourvoir à l'établissement d'une école d'agriculture en allouant la somme de £500 au bureau d'agriculture dans les deux sections de la Province.

Le bill de la banque du Canada est voté.

Le bill concernant les procureurs est lu une seconde fois.

CONSEIL LÉGISLATIF.

TORONTO, 13 août 1858.

Les bills suivants ont été lus pour la troisième fois et passés:

Inspection du houblon.—Nouvelle compagnie de transport.—Changement des limites de Collingwood.—Admission de S. Park comme solliciteur, etc.—Chemin à rail plat de Pearson.—Compagnie de gaz de Toronto.—Abolition d'emprisonnement pour dette.—Les résolutions relatives à un chemin de fer inter-colonial.—La loi du jury.—Stock provincial, et plusieurs autres mesures passèrent dans le comité.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

TORONTO, 13 août 1858.

Ce matin, le bill pourvoyant à l'inscription des voteurs, et le bill municipal furent lus pour la troisième fois. Les résolutions touchant la Baie d'Hudson furent présentées par M. Loranger, et seront adoptées ce soir. Le bill d'usure qui passa en comité hier soir, est celui de la chambre haute. Il a été maintenant lu pour la troisième fois dans l'assemblée. La prorogation est annoncée pour demain.

CONSEIL LÉGISLATIF.

SEANCE du 14 août.

Les bills suivants sont lus une troisième fois:

Pour la consolidation des lois de chasse du Bas-Canada;

Compagnie de crédit foncier du Canada;

Incorporation du canal St. Clair et Deux Criques.

M. le président annonce au conseil que Son Excellence a promis de ne pas perdre de temps pour transmettre en Angleterre l'adresse sur le chemin de fer inter-colonial.

Le bill des marchands de bois d'Ottawa est rejeté;

Les résolutions de la compagnie de la Baie d'Hudson sont emportées.

ASSEMBLEE LÉGISLATIVE.

SEANCE du 14 août.

Les affaires de routine sont transigées et la chambre s'ajourne.

La prorogation aura lieu lundi, à une heure.

HALIFAX, 10 août.

Nous avons reçu, aujourd'hui, de la baie de la Trinité l'assurance que les instruments nécessaires aux opérations du câble transatlantique étaient en ordre parfait, et que l'on espérait avoir, ce soir ou demain matin, le message de la reine.

HALIFAX, 11 août.

Le *Niagara* est arrivé. Le parlement anglais était à la veille d'être prorogé. Dans les Indes, les Anglais ont repris Gwalior et ont remporté une brillante victoire près de Lucknow. Nouvelles continentales sans importance.

BOSTON, 11 août.

Le vapeur *Montréal*, parti d'ici pour Portland a abordé, dans la nuit d'hier, le vapeur *Lewistown* de Portland, et a éprouvé plusieurs avaries. Personne n'a été blessé.

ST. JEAN, 13 Août 1858.

Le fil électrique est toujours en bon état. Les signaux se transmettent convenablement d'un bout à l'autre. Mais les opérateurs n'ayant pas encore terminé leurs arrangements, la transmission du message de la reine est ajournée pour quelque temps encore.

NEW-YORK, 16 août 1858.

Farine ferme, demandes modérées, cote sans changement.

Blé ferme, sans vente.

Blé-d'inde variant de 70 à 84c.

Porc et graisses immobiles.

Les approvisionnements plus faciles.

Rien en épiceries.

Le *Stamnonia* a mis à la voile, avec trois cents passagers environ.

BAIE DE LA TRINITE. N. F. 14 août.

Direction du Télégraphe Transatlantique.—Les motifs pour lesquels nous n'envoyons et ne recevons de message tiennent à ce que notre instrumentation demande beaucoup de soins pour être parfaitement ajustée et mise en état de fonctionnement. Je m'en occupe avec toute l'activité possible. Il ne faut pas considérer le câble transatlantique, comme un télégraphe ordinaire et de petite longueur, que l'on manœuvre et que l'on fait agir directement et sans peine. Le câble a été posé avec succès et des signaux sont échangés par son moyen à notre volonté; mais nous avons rencontré plusieurs petites difficultés qui demandent du temps et plusieurs expériences pour être vaincues. Toutefois, nous ne voyons pas de raison pour douter que, dans peu de jours nous les aurons surmontées toutes. Je vous aviserai aussitôt que possible du temps probable où nous pourrons espérer recevoir le message de la Reine.

NEW-YORK, 15 août.

Le brick *Nancy*, de la Nouvelle-Orléans, récemment saisi à la Havane comme négrier, a été condamné. Néanmoins, les officiers et l'équipage ont été dispensés de la prison. Deux cargaisons de coolies, s'élevant à peu près à 800 en nombre, sont arrivées à la Havane sous pavillon hollandais et espagnol.

NEW-YORK, 16 août.

La cérémonie de la pose de la première pierre d'une nouvelle cathédrale dédiée à St. Patrick, à réuni, dans cette ville, 50 à 60 mille personnes. Le sermon a été prononcé par l'archevêque Hughes.

ARRIVÉE DE L'EUROPA.

ST-JEAN, TERRENEUVE, 15 août.

L'*Europa* est arrivé à ce port à 1 h. p. m. Il a été abordé le 7 par l'*Arabia* et a subi de graves avaries. Il n'apporte point de journaux. La nouvelle de la pose du télégraphe atlantique a été reçue avec enthousiasme en Europe.

Les nouvelles sont peu importantes.

NEW-YORK, 16 août.

Les directeurs du télégraphe atlantique ont reçu de Trinity Bay, une dépêche, annonçant que câble est en ordre et qu'on s'attend à recevoir cette nuit le message de la Reine.

PRIX DES MARCHES DE MONTREAL.

Corrigés par les Clercs du Marché.

2 août 1858.

	s.	d.	s.	d.
Farine, par quintal	12	0 à	12	6
Farine d'avoine do	11	6	12	0
Blé-d'Inde do	0	0	00	0
GRAIN.				
Blé, par minot	4	4	5	0
Orge do	2	6	0	0
Pois do	4	0	4	3
Avoine do	2	1	2	9
Sarasin do	2	9	3	0
Blé-d'Inde do	4	0	4	6
Segle do	0	0	0	0
Lin do	7	0	7	6
Mil do	8	0	8	0
VOLAILLES ET GIBIER.				
Dindes vieux, par couple	7	6	10	0
Dindes jeunes do	0	0	0	0
Oies do	0	6	0	0
Canards do	2	0	3	9
Do sauvages do	0	0	0	0
Volailles do	2	9	3	0
Poulets do	1	3	2	6
Pigeons sauvages par douzaine	6	0	6	3
Perdrix do	0	0	0	0
Lièvres do	0	0	0	0
VIANDES.				
Bœuf par livre	0	4	0	9½
Lard do	0	5	0	5½
Mouton par quartier	5	0	8	9
Agneau do	2	6	4	0
Veau do	2	6	5	0
Bœuf par 100 livres	32	6	40	0
Lard frais, do	27	6	32	6
Saindoux	0	9	0	9
PRODUITS DE LAITERIE.				
Beurre frais par livre	0	9	0	10
Beurre salé do	0	7	0	8
Fromage do	0	0	0	0
VÉGÉTAUX.				
Fèves Américaines par minot	0	0	0	0
Fèves Canadiennes do	8	0	10	0
Patates nouvelles, par poche	6	0	7	6
Patates par poche	4	3	4	9
Navets do	0	0	0	0
Oignons par tresse	0	0	0	0

DECES.

En cette ville, le 14 du courant, à la demeure de son oncle, MARIE-ANNE-EUGENIE, enfant de JEAN LECLAIRE, écuier, marchand de cette ville, à l'âge de 7 ans et 7 mois.

ANNONCES.

AUX ÉLECTEURS DE LA

CITE DE MONTREAL.

Messieurs,

La part que j'ai prise aux évènements importants des derniers quinze jours, ayant mis fin au mandat que vous m'avez confié, je vous dois, en sollicitant de nouveau vos suffrages, une explication des circonstances qui rendent cette démarche nécessaire.

Après la résignation du ministère de MM. McDonald et Cartier, le 29 juillet dernier, Son Excellence le Gouverneur-Général invita M. Brown à former une nouvelle administration et ce dernier me demanda mon concours. Placé dans une position que je n'avais ni désirée, ni recherchée, je ne crus pas cependant devoir en refuser la responsabilité. Mais je puis déclarer de suite qu'en consentant à faire partie d'une administration dont M. Brown devait être le chef, je n'ai eu à renoncer à aucun des mes principes politiques, ni à exiger le sacrifice d'aucun des siens. Ayant, depuis que j'ai eu l'honneur d'occuper un siége en parlement, constamment agi de concert avec le parti libéral du Haut-Canada dont M. Brown était l'un des membres les plus distingués, notre politique était parfaitement définie. Quelques questions seulement, celles de la représentation, des écoles communes, du siége du gouvernement et des droits seigneuriaux présentaient des difficultés sérieuses. Depuis longtemps les deux premières surtout divisaient en deux camps la représentation du Haut et du Bas-Canada. Elles étaient une cause permanente de dissentions entre les deux sections de la province. Elles avaient paralysé, pendant une session de plus de cinq mois, toute législation importante et elles menaçaient d'interrompre l'action régulière du gouvernement. Devait-on laisser ces difficultés s'aggraver jusqu'à ce qu'un conflit, entre les deux sections, vint brusquement rompre l'union, au milieu des complications d'intérêts les plus graves ou devait-on chercher à les régler? Il n'y avait pas à hésiter et la discussion suggéra bientôt qu'au moyen de changements constitutionnels accompagnés de restrictions et de garanties suffisantes pour la protection des intérêts et des institutions de chaque section de la province, ou par l'application du principe fédéral à notre système de gouvernement, il était possible de préparer une mesure qui rencontrât l'approbation de la majorité du Haut et du Bas-Canada, tout en adoptant la population comme base de la représentation; il fut admis que les écoles communes, du Haut-Canada, pouvaient être améliorées en cherchant dans les systèmes européens, mais surtout dans les écoles nationales d'Irlande également approuvées par le clergé catholique et par le clergé protestant de toutes les dénominations, les modifications nécessaires pour établir des écoles communes, d'après un système général qui offrit toutes les facilités à l'enseignement religieux, base de toute éducation solide, sans froisser les croyances d'aucun de ceux qui les fréquenteraient, et que les lois actuelles, qui ne satisfont ni les catholiques ni les protestants, ne devraient demeurer en vigueur que jusqu'à ce qu'une mesure plus satisfesante, pour toutes les parties de la population, fût adoptée; que le siége du gouvernement devrait être fixé d'une manière permanente à l'endroit que l'administration jugerait le plus convenable pour toute la province et qu'enfin le gouvernement devait pourvoir au moyen de régler définitivement et sans injustice pour les autres sections du pays, la question des droits seigneuriaux, en rachetant la promesse souvent faite d'exonérer les censitaires du paiement de l'indemnité due aux seigneurs, pour lods et ventes et les autres droits casuels et que sur toutes ces questions l'administration devrait être prête à soumettre des mesures à la prochaine session.

De plus, l'économie des deniers publics, la réorganisation et la simplification des départements, pour mieux en assurer l'efficacité, devaient occuper l'attention immédiate de la nouvelle administration, ainsi que les moyens d'étendre l'action du traité de réciprocité, de manière à ouvrir à nos manufactures et à nos vaisseaux les marchés et les port des Etats-Unis.

Ces bases reçurent l'approbation des hommes les plus importants de la représentation du Bas-Canada, dont plusieurs consentirent à faire partie de la nouvelle administration, dans laquelle j'acceptai l'office de commissaire des terres de la couronne, ce qui a rendu mon siége vacant.

A peine cette administration était elle formée que les ex-ministres, désappointés du succès de M. Brown et de ce que le pouvoir leur échappait se concertent et intriguent pour la faire échouer. Les membres absents qui leur sont favorables sont rappelés en toute hâte au siége du gouvernement et le jour même de l'installation, des nouveaux ministres, lorsqu'eux et plusieurs de leurs amis étaient absents, sans avis et sans leur donner l'occasion d'exposer leur programme politique, une motion exprimant que la nouvelle administration ne possédait pas la confiance de la chambre est proposée et emportée—On ne voulut pas meme en remettre la discussion au lendemain.

Condamnée sans avoir été entendue par une chambre qui ne possédait pas la confiance publique et qui n'avait pas craint d'ajouter aux nombreux actes qui l'avaient fait tomber en discrédit un procédé sans exemple dans les annales parlementaires, il ne restait à l'administration qu'à recommander la prorogation et la dissolution du parlement, et sur le refus du gouverneur de suivre ses avis, refus qui, dans les circonstances, est sans précédent dans aucun pays où prévaut le gouvernement constitutionnel, elle a immédiatement résigné.

M. Cartier a depuis formé un autre ministère qui ne diffère point de celui dont il a déjà fait partie, qu'en ce que M. Loranger y a été remplacé par M. Galt pour le Bas-Canada et M. Cayley par M. Sherwood pour le Haut. Mais l'incident le plus extraordinaire des nouveaux arrangements c'est la déclaration faite par le premier ministre que lui-même et ses trois collègues, l'hon. J. A. McDonald, l'hon. Sidney Smith et l'hon. John Rose, pour éviter la nécessité de se faire réélire, ainsi que l'exige l'acte pour assurer l'indépendance des membres, avaient la veille accepté d'autres offices que ceux qu'ils avaient ci-devant occupés, et qu'après les avoir retenus quelques heures seulement et sans avoir accompli un seul acte administratif, ils les avaient abandonnés pour reprendre les places qu'ils occupaient auparavant.

Tel est le dénouement de ce que l'on pourrait qualifier de complôt pour exclure de la chambre dix des membres marquants de l'opposition, et pour procéder à la législation la plus importante de la session en leur absence, et lorsque trois cent mille habitants de la province n'étaient plus représentés en chambre.

Que le procureur-général Cartier, le chef de l'administration actuelle, puisse ainsi admettre publiquement en chambre que lui et ses collègues ont eu recours à une manœuvre frauduleuse pour éviter de retourner devant leurs constituants, et qu'au mépris du respect qu'ils doivent à leur position de ministres et du serment qu'ils ont prêté comme tels, ils se permettent une violation flagrante de la loi et de la constitution pour retenir des siéges auxquels plusieurs d'entr'eux n'ont jamais eu droit, indique assez jusqu'à quel degré d'immoralité politique certains de nos hommes publics en sont arrivés.

A l'époque des dernières élections générales je vous ai fait l'exposition de mes principes politiques sur les principales questions d'intérêt public. Mes opinions n'ont subi aucun changement depuis.

Je vous exprimais alors mes craintes sur le résultat de la demande faite aux autorités impériales de fixer le siége du gouvernement. L'événement a prouvé que ces craintes étaient bien fondées. La cité de l'Ottawa a été choisie. Mais la question est de nouveau devant la législature qui n'aurait jamais dû s'en dessaisir, et dans la part que j'ai prise pour l'y ramener, je crois avoir agi dans l'intérêt de Montréal.

Je répète ce que je disais dans une occasion précédente au sujet des manufactures du pays. "*Je suis en faveur d'une plus juste répartition des droits sur les importations, de manière à assurer aux manufacturiers du pays cette protection incidente qui découle de l'application d'un système de droits juste en lui-même et équitable pour tous.*" Et avec ces vues j'ai dû voter contre le tarif de 1858.

D'abord, parce que ce tarif n'admettait pas sur les liqueurs et les épiceries les droits *ad valorem* que je m'étais engagé à soutenir, et que le commerce de Montréal cherchait depuis longtemps à obtenir; parce qu'il ne reposait sur aucune régle fixe, et qu'il favorisait inégalement certaines industries au préjudice des autres; parce qu'il devait exposer le commerce aux inconvénients les plus graves, par suite des distinctions absurdes et impraticables, auxquelles il soumet les importateurs et les officiers de douanes, et enfin parce qu'il ne pouvait être que temporaire, et par là même préjudiciable au commerce et aux manufactures.

Du reste, l'expérience de quelques jours a déjà montré qu'il ne peut être mis à exécution, et l'administration qui l'a fait passer en a fait justice avant même qu'il fût sanctionné, en déclarant, "*qu'elle en surveillerait l'opération afin de l'amender de temps à autre.*"

J'ajouterai seulement que ce qu'il faut aux manufactures ce sont des consommateurs, ce qu'il faut à Montréal c'est un commerce étendu, et que je m'efforcerai toujours de leur ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux ports.

C'est à vous, maintenant, de décider si la position que j'ai prise, en acceptant au pouvoir et en y renonçant, si les votes que j'ai donnés sur la question du siége du gouvernement, sur les droits *ad valorem*, sur ceux que l'on proposait d'imposer sur les vaisseaux, et sur les autres questions qui se sont présentées durant la session, rencontrent votre approbation. C'est à vous de vous prononcer sur la manière dont j'ai accompli mon mandat et de me le continuer ou de me le refuser, suivant que vous me jugerez digne ou non de la confiance que vous m'avez précédemment accordée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre serviteur très humble,
A. A. DORION.

MONTREAL, 13 août 1858.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANTS ÉLECTEURS DE LA DIVISION

ELECTORALE D'ALMA.

Messieurs,

Comme vous allez être appelés à exercer encore bientôt la franchise élective dans le choix d'une personne pour vous représenter au Conseil Législatif de cette Province, et comme un nombre très considérable d'Electeurs influents de cette division a daigné m'honorer, en me priant de me laisser porter candidat, j'ai cru ne pouvoir refuser. Comptant donc sur cette demande et sur votre indépendance je viens aujourd'hui solliciter vos suffrages.

Si je ne consultais que mes propres intérêts, je serais loin, bien loin de vouloir briguer cet insigne honneur, mais la nécessité reconnue par tout le monde, et les fortes raisons qu'on a fait valoir depuis quelques années surtout pour que les intérêts commerciaux de ce pays, soient efficacement représentés dans le Conseil Législatif me font un devoir impérieux de mettre de côté toute considération personnelle et de venir résolument de l'avant.

Né, élevé et instruit parmi vous, mes sympathies et mes relations, aussi bien que mes intérêts, s'identifient absolument avec les vôtres et vous donnent une garantie certaine que vos opinions et vos intérêts publics seront fidèlement représentés, si ma candidature est couronnée de succès.

Lorsqu'un homme se présente à ses concitoyens pour obtenir leurs suffrages, on a droit d'attendre de lui un exposé aussi ample que possible de ses idées et de ses principes, afin que les électeurs soient guidés dans leur choix, non par des considérations purement personnelles, mais bien par des principes. Embrassant donc cette manière de voir et me soumettant à cet excellent usage, je vais ici vous énoncer les motifs au moyen desquels je crois pouvoir réclamer vos suffrages, à la prochaine élection pour vous représenter au Conseil Législatif.

Depuis quelques mois déjà on a mentionné mon nom comme devant être Candidat pour cette division et il en est bien peu parmi vous, je pense qu'il n'en aient eu connoissance. Vous avez eu conséquemment toute facilité possible pour vous informer de moi, et de vous mettre ainsi en état, avec parfaite connaissance de cause, de pouvoir vous prononcer pour ou contre mes vues.

Les motifs donc qui m'amènent devant vous peuvent se résumer sous la dénomination générique de "commerciaux!"

L'agriculture, selon moi, les manufactures et le commerce sont inséparablement liés dans leur action déterminant la prospérité d'un pays; mais les deux premières occupent nécessairement le premier rang, car il est évident que sans production, il ne peut y avoir de commerce possible.

On croit généralement, et je partage ce sentiment, que des intérêts commerciaux ne sont pas représentés d'une manière efficace au Conseil Législatif, quoiqu'ils devraient l'être depuis longtemps.

Nous avons eu, il est bien vrai, *une grande somme de législation expérimentale*, si je puis dire ainsi, affectant nos sources de prospérité matérielle quelque peu directement, mais il est bien à regretter néanmoins qu'on ne se soit encore arrêté, jusqu'à présent à aucun plan sérieux et défini, attendu qu'il n'y a rien au monde qui empêche plus le placement des capitaux, d'une si absolue nécessité néanmoins, pour l'établissement des grandes manufactures, et pour l'exécution des grandes entreprises commerciales que l'instabilité du système fiscal du pays. Aussi, si les questions de "libre échange" et de "protection" étaient immédiatement discutées à fond, non comme théories abstraites, mais dans leurs rapports directs avec la position et les besoins du pays, et qu'il en résultât l'adoption d'un système sage et bien arrêté, il en adviendrait, très certainement, une prospérité immédiate et des avantages immenses pour tout le Canada.

Pour ma part, je n'hésite nullement à donner comme ma conviction certaine, que le "libre échange" étant la condition absolue, normale du commerce, et sans aucun doute, beaucoup plus favorable au développement des ressources des diverses contrées du monde, que l'imposition des restrictions qu'entraîne la théorie protectrice, pourvu néanmoins que cette régle soit universellement adoptée. Toutefois les partisans de l'un et l'autre système ont reconnu et reconnaissent que notre position, relativement à notre revenu et aux autres pays, rend impossible l'adoption du système du "libre échange" dans son intégralité; il en est donc résulté, un terme moyen, entre les deux théories opposées, appelé "protection incidente;" mais ce dernier mode est si incertain quant à sa durée, et si invariable dans son ensemble, qu'il a donné lieu à bien des inconvénients qu'on aurait pu très certainement éviter.

Je pense aussi que notre position relativement aux autres pays, et plus particulièrement en ce qui a trait à la république qui nous avoisine, ce pays si éminemment commercial avec lequel nous faisons indubitablement la plus grande partie de nos transactions commerciales, est telle qu'il est fort à désirer qu'on établisse un système de réciprocité de droits, ou en d'autres termes, qu'on assimile notre tarif à celui des Etats-Unis en ce qui peut seulement affecter les articles que le Canada peut produire avantageusement. Cette réciprocité de droits ou assimilation de tarifs devrait, je crois, être le système fiscal bien arrêté, s'étendant même, au "libre échange" si les Etats-Unis étaient disposés à l'établir.

Je ne m'arrête pas ici à examiner, et d'ailleurs ce n'en est ni le lieu ni le moment, jusqu'à quel point le gouvernement impérial approuverait ce plan, persuadé que je suis qu'en temps opportun, les difficultés qui paraissent se présenter de ce côté, seront aplanies on ne peut plus facilement dès que la chose sera discutée et raisonnée.

Ma position politique, messieurs, est celle d'un homme parfaitement indépendant soit du parti dit ministériel, soit de celui connu sous le nom de l'opposition. Et si je suis élu, je resterai indépendant, prêt à faire consciencieusement mon devoir envers mes constituants et envers le pays, sans égard à aucun parti, pas même à celui qui pourra occuper les banquettes ministérielles. Mes votes et mon influence seront toujours du côté où je croirai y voir, après discussion et mûre réflexion faite, la droiture, la justice, vos intérêts et ceux du Canada entier.

Il est une grande question qu'on commence d'agiter dans le public, et sur laquelle je dois me prononcer, c'est celle de la représentation basée sur la population. En jetant les yeux en arrière depuis l'Union du Haut et du Bas-Canada, jusqu'à la passation de l'acte changeant la constitution du Conseil Législatif, en 1854, on trouve comme base de notre Constitution, et certains changements politiques y ont été faits, le grand principe du fédéralisme ou de l'égalité parfaite et entière entre les deux provinces.

La question de la représentation basée sur la population implique conséquemment un changement radical dans notre Constitution, et quelque juste que soit abstraitement ce mode de représentation, il n'est certainement pas applicable à notre position, à nous Canadiens du Bas-Canada et encore moins sous les circonstances politiques du jour. Je serai donc contre ce mode de représentation. Je suis, en outre, opposé à toutes les sociétés secrètes.

Je suis encore en faveur de la plus parfaite égalité de droits et de priviléges pour toutes les classes de la société, tant par rapport aux convictions religieuses que par rapport au mode de l'éducation, et je m'engage à user de toute mon influence et à mettre mes votes et mon énergie du côté et au service de toute classe qui ne jouirait pas pleinement de cette égalité complete de droits et de priviléges.

Personne d'entre vous, messieurs, n'ignore la part active que j'ai prise dans la formation du comité chargé de s'enquérir du meilleur mode à employer pour se servir du surplus d'eau (Tail Race) de l'Aqueduc de Montréal et aussi à l'égard de l'agrandissement du hâvre; à la construction de Quais et au creusage d'un canal qui passerait à travers la ville, par la vallée Craig, et qui aurait son débouché à la Baie d'Hochelaga, contrairement aux plans qui recommandent de placer ces Quais à la Pointe St. Charles. Je continuerai de m'occuper activement de cette gigantesque entreprise qui donnerait de si grands avantages au Faubourg Québec, entr'autre, et je n'épargnerai ni effort ni peine pour obtenir l'accomplissement.

Avec l'espoir que vous m'accorderez vos suffrages,

J'ai l'honneur d'être, messieurs, avec considération,
Votre serviteur dévoué,
ASHLEY HIBBARD.

MONTREAL, FOUBOURG QUEBEC, 4 Août 1858.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DE LA DIVISION

ELECTORALE D'ALMA.

Concitoyens:

Pressé par un grand nombre d'entre vous de solliciter le mandat des électeurs du beau collége électorale d'Alma, j'ai cru que refuser serait faire acte de manque de patriotisme, et qu'il était de mon devoir de chercher à me rendre utile à mes compatriotes; je viens donc aujourd'hui briguer vos suffrages avec cette confiance qu'inspire en moi la connaissance intime que j'ai du patriotisme qui anime un grand nombre d'entre vous, confiance qui s'accroît encore par l'idée que mes intérêts sont les vôtres; car propriétaire à la campagne, j'ai aussi de nombreuses propriétés à la ville dans les quartiers intéressés dans la lutte qui s'engage.

Je ne viens pas de l'avant comme homme de parti, mais bien comme homme indépendant. Je suis libre. Je n'ai besoin de solliciter aucune faveur du gouvernement et n'ai rien à attendre d'aucune administration.

Je pourrais m'abstenir de développer ici mes principes politiques, puisqu'ils vous sont connus presqu'à tous, cependant je crois de mon devoir de vous exposer mes vues sur les mesures les plus importantes.

Agriculteur, je ferai tout en mon pouvoir pour améliorer et encourager l'agriculture source de prospérité pour ce pays.

Le commerce est en voie de prospérité. Par les travaux exécutés dans le Golfe, dans le lac St. Pierre, par ceux que l'on projette à Hochelaga, il doit attirer à lui tous les produits de l'Ouest; je me dévouerai à cette grande cause de prospérité et de richesses.

Est-il besoin de vous dire que l'industrie nationale aura mes soins assidus? Tout m'intéresse à favoriser, les manufactures, les usines et les entreprises industrielles parmi nous; car personne plus que le cultivateur en retire d'aussi grands avantages.

La colonisation de nos forets séculaires, colonisation qui devra arrêter cette nombreuse émigration, de notre jeunesse vers les pays étrangers, n'aura pas la plus petite part dans mes travaux Législatifs.

L'éducation sera l'objet constant de ma sollicitude. Inutile de dire que je suis opposé et que je m'opposerai de toutes mes forces aux écoles mixtes.

La représentation basée sur la population respective des deux sections de la province, trouvera en moi un adversaire infatigable.

Tels sont, compatriotes, mes vues sur ces grandes mesures d'intérêt public, questions importantes de la solution desquelles dépendra en grande partie du moins la prospérité de notre commune patrie.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,
JOS. F. ARMAND.

Rivière des Prairies, 29 Juillet 1858. 83

IMPRIMERIE

PLINGUET & LAPLANTE.

LE Soussigné, ayant laissé le Bureau du *Pays*, a l'honneur d'avertir ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de s'associer M. J. B. LAPLANTE, si avantageusement connu, et qu'il vient d'ouvrir sous le nom ci-dessus une

IMPRIMERIE

AU

NO. 11, RUE STE. THÉRÈSE

Maison voisine du Bureau du "Pays,"

où il peut exécuter toutes espèces d'IMPRESSIONS depuis la plus petite CARTE jusqu'à la plus grande AFFICHE; le tout avec élégance et gout, au temps convenu et aux prix les plus réduits.

La variété et la beauté de son matériel peut lutter avec tout autre Atelier Typographique en Canada.

Par son zèle, le soussigné espère obtenir une large part du patronage du Public.

J. A. PLINGUET.

3 août. 80

LE PAYS,

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DEMOCRATIQUES,

REDIGE PAR UN COMITE DE COLLABORATION

BUREAUX:

Rue Ste Thérèse, No. 7, Montréal.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

DORION et CIE.,

PROPRIÉTAIRES.